

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2023



O E N E O

WE CARE ABOUT YOUR WINE



Présentation **du groupe** **OENEO**

Une position unique sur la chaîne de valeur des vins et spiritueux

Le groupe OENEO, créé au début des années 2000, est un acteur majeur de la filière viticole, grâce à ses marques haut de gamme et innovantes, présentes sur l'ensemble des étapes de l'élaboration des vins et spiritueux : du vignoble au bouchage.



De 1838 à aujourd'hui

Entre héritage et modernité, le Groupe s'appuie sur des savoir-faire acquis depuis des décennies. De la création en 1838 de la tonnellerie Moreau à celle en 1995 de Vivelys, une expertise s'est transmise et enrichie dans le temps grâce à des femmes et des hommes passionnés.

Mission du groupe OENEO

Le groupe OENEO offre à tous les acteurs de la filière viticole les instruments novateurs, les conseils personnalisés, les itinéraires performants et sécurisés pour élaborer, élever, préserver et magnifier leurs vins et leurs spiritueux.



Un groupe responsable



Des femmes et des hommes au cœur de notre stratégie

L'expertise et l'excellence de nos produits et services reposent sur un collectif de femmes et d'hommes engagés aux compétences complémentaires et sans cesse renouvelées. Le bien-être, le développement et l'engagement de nos collaborateurs sont au cœur de nos préoccupations. Ainsi, le groupe OENEO entend :

- développer et engager les salariés afin d'assurer leur bien-être au travail, de préserver et développer les savoir-faire précieux de nos différents métiers ;
- promouvoir une culture d'entreprise ouverte sur son écosystème et contributive pour faire avancer la filière.

Un Groupe engagé dans la protection de l'environnement

Les activités du groupe OENEO et celles de nos clients sont directement liées à la nature : le liège, le chêne, la vigne, l'eau, la terre. Le dérèglement climatique et la pression exercée par l'Homme sur les écosystèmes les mettent en péril. Il est alors de notre devoir de préserver ces ressources et l'environnement pour perpétuer la grande histoire du vin. C'est pourquoi, en parallèle de nos développements de produits et services pour une vitiviniculture durable, nous souhaitons :

- préserver les forêts de chênes et de chênes-lièges, ressources dont nos activités dépendent directement ;
- minimiser l'impact de nos propres activités opérationnelles : empreinte carbone, consommation d'eau, gestion des déchets, consommations énergétiques.

L'innovation au service des vins

Les équipes R&D des différentes entités du groupe OENEO travaillent constamment sur l'amélioration de l'adéquation entre le vin, le bois et l'oxygène, avec le soutien d'instituts de recherche internationaux et des meilleures universités, afin d'offrir aux producteurs de vins et de spiritueux des produits et solutions novateurs répondant au mieux à leurs besoins.

De la viticulture jusqu'à la mise en bouteille, nous créons des produits et services à forte valeur ajoutée pour nos clients, afin de préserver le vin d'aujourd'hui et d'inventer celui de demain. Pour penser le vin de demain, il est indispensable de prendre en compte les nouvelles attentes des consommateurs et les enjeux du secteur vitivinicole et de l'œnologie en termes de protection de l'environnement comme de résilience face aux impacts du dérèglement climatique.

Présentation du groupe OENEO

Nos implantations

Santa Rosa (Californie) ●
 Napa (Californie) ▲■
 Perryville (Missouri) ▲
 Malvern (Arkansas) ▲

Fiaes (Portugal) ■
 San Vicente de Alcantara (Espagne) ■

Santiago (Chili) ■
 Curicó (Chili) ●

- ⊕ OENEO
- DIAM
- ▲ SEGUIN MOREAU
- VIVELYS



Wingfield (Australie) ▲

Nos métiers /

Notre activité



ÉLEVAGE (31 % DU CA)



BOUCHAGE (69 % DU CA)



Conseil, matériels et bois œnologiques
53 collaborateurs



Barriques et grands contenants, bois œnologiques
394 collaborateurs



Bouchons liège technologiques
736 collaborateurs

Chiffres clés

Collaborateurs

1 195

Chiffre d'affaires

305,7 M€

Chiffre d'affaires à l'export

70 %

Implantations dans le monde

+ de 20

Ventes dans plus de

80 pays

Bouchons vendus

2 Mds

Fûts vendus

75 000

Objectif de réduction des émissions de CO₂

-50 %
à l'horizon 2025 (Scopes 1 et 2)

Taux de valorisation des déchets

98 %

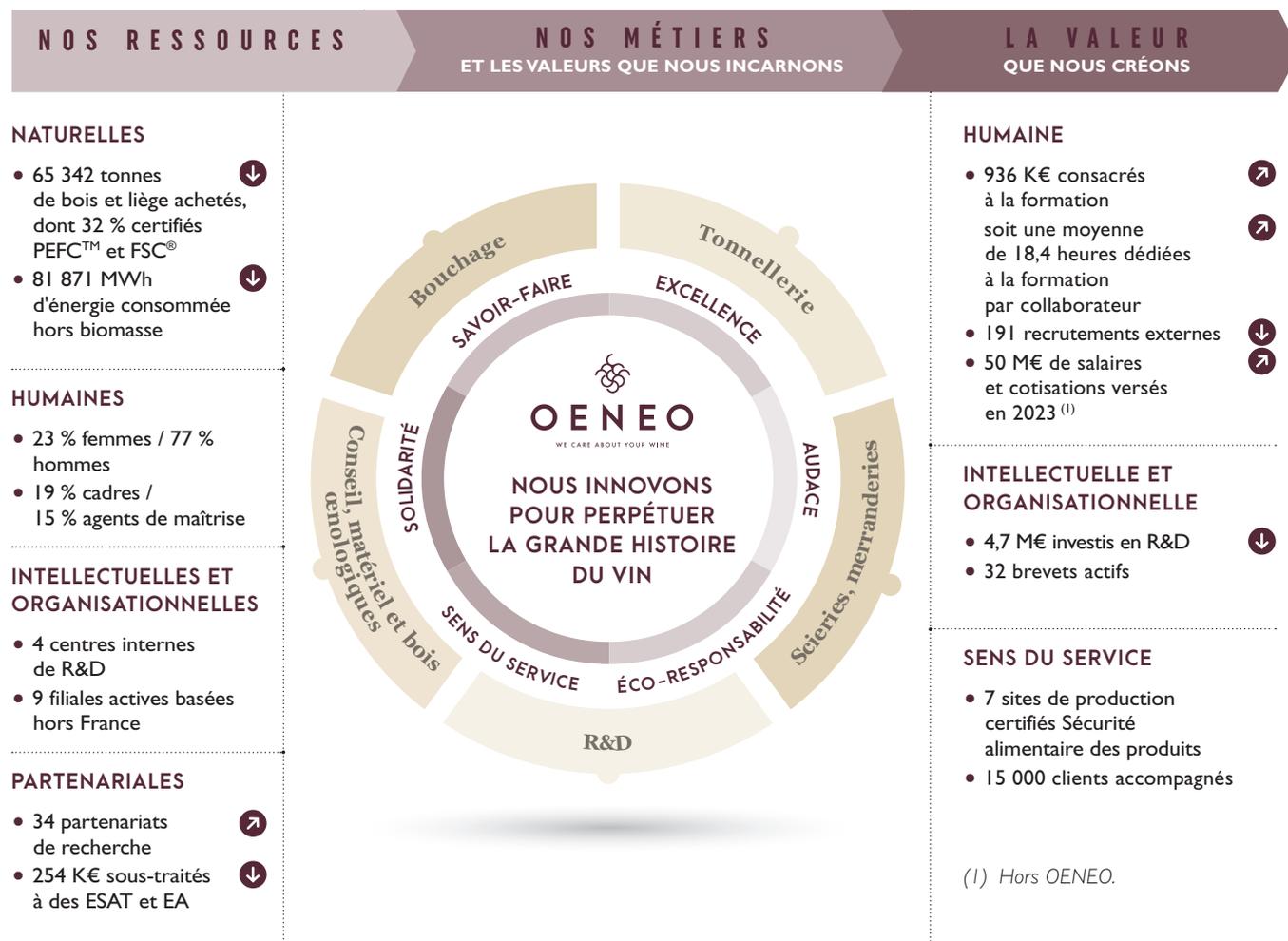
Part des cadres qui sont des femmes

36 %

Proportion de collaborateurs en CDI

99 %

Notre modèle d'affaires



NOS VALEURS AU SERVICE DE NOS MÉTIERS ET DE NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Avec une vingtaine d'implantations et des ventes dans plus de 80 pays, l'aspiration à l'excellence porte chaque jour le Groupe et s'applique à l'ensemble de nos activités.

Communauté unique d'experts visionnaires, OENEO a pour mission d'offrir aux différents acteurs de la filière viticole les instruments innovants, les conseils personnalisés et les itinéraires performants pour élaborer, élever, préserver et magnifier les vins ou les spiritueux qu'ils désirent. Ainsi, être à l'écoute de nos clients dans une relation de partage, d'échange et de transparence est une priorité. Toujours plus exigeant, OENEO s'engage à leur offrir une satisfaction qui va au-delà de leurs attentes, animé par une vision clairement définie.

Engagement agile – savoir-faire & solidarité

Pour OENEO, le respect de l'indépendance et de l'identité de chaque entité du Groupe est tout aussi important que notre soutien envers chacune d'elles. La fierté d'appartenance et un esprit de famille

fondés sur la proximité nous permettent d'être toujours fiers, fiables et solidaires.

Notre engagement agile se traduit également par la mutualisation, de manière transversale, des savoir-faire et des expertises sans oublier une forte réactivité à toutes les sollicitations de nos clients en matière d'élevage et de bouchage du vin. Ainsi, le Groupe a construit des liens équitables et loyaux de long terme avec ses clients qui réciproquement, lui accordent leur confiance en créant des partenariats forts.

Expertise personnalisée – excellence & sens du service

Dans notre quête d'excellence et de référence, notre expertise « sur mesure » au plus proche de nos clients s'exprime par :

- la synthèse réussie entre héritage et modernité dans les moindres détails et sur tous les métiers de l'élevage et du bouchage du vin ;
- la reconnaissance internationale des solutions pertinentes du groupe OENEO et la transmission des expertises par la formation interne ;

- la mise en place de solutions personnalisées et haut de gamme pour chaque client en fonction de ses besoins, de ses attentes et de son budget afin de restituer l'émotion de son vin ;
- et le partage des technologies et des savoir-faire développés par les équipes du groupe OENEO qui fait écho au partage des connaissances avec le client, pour renforcer sa propre expertise et le rendre plus performant.

Innovation éclairée – audace & éco-responsabilité

Notre ambition est de demeurer précurseur et légitime dans l'ensemble de nos missions et de nos métiers. Pour nous, l'innovation éclairée passe par une anticipation pertinente permettant d'offrir les solutions les plus adaptées et innovantes de la vigne au vin. Cette ambition implique une conquête respectueuse et écoresponsable.

Le Groupe assure jour après jour une veille technologique sur les attentes des consommateurs.

2

Déclaration de Performance Extra-Financière



2.1	Préambule	38	2.6	Produits et services à forte valeur ajoutée	74
2.1.1	Conformité	38	2.6.1	Garantir la sécurité alimentaire des produits	75
2.1.2	Périmètre retenu	38	2.6.2	Innovier continuellement dans notre offre de produits et services	76
2.2	Une démarche stratégique et une gouvernance dédiée	38	2.6.3	Innovier pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et aux enjeux de la vitiviniculture	77
2.2.1	Un engagement au plus haut niveau	38	2.7	Application du règlement Taxonomie	80
2.2.2	Une gouvernance dédiée à la RSE	39	2.7.1	Contexte	80
2.3	Une stratégie RSE intégrée au cœur de notre activité	41	2.7.2	Résultats des activités du groupe OENEO à la Taxonomie européenne	81
2.3.1	Une stratégie RSE au service de notre raison d'être	41	2.7.3	Méthodologies	81
2.3.2	Nos interactions avec nos parties prenantes	43	2.7.4	Perspectives	82
2.3.3	Des risques en matière de RSE identifiés et adressés dans notre stratégie	44	2.8	Annexes	83
2.3.4	Éthique et intégrité	46	2.8.1	Annexe 1 – note méthodologique	83
2.4	Culture et savoir-faire	47	2.8.2	Annexe 2 – Liste des enjeux non prioritaires	85
2.4.1	Sécuriser l'environnement de travail	48	2.8.3	Annexe 3 – Table de concordance de la DPEF	86
2.4.2	Développer nos salariés dans un environnement de travail positif	52	2.8.4	Annexe 4 – Taxonomie – Tableaux de résultats sur l'année fiscale 2023/2024	87
2.4.3	Développer une culture d'entreprise inclusive, ouverte et contributive	56	2.9	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	91
2.5	Ressources et environnement	63			
2.5.1	Préserver les forêts de chênes et de chênes-lièges	64			
2.5.2	Minimiser notre impact environnemental	67			



2.1 PRÉAMBULE

2.1.1 Conformité

Le présent chapitre constitue la déclaration de performance extra-financière (DPEF) du groupe OENEO telle que requise par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Il s'agit du dernier *reporting* sous ce format avant de passer au rapport de durabilité CSRD.

Cette déclaration a fait l'objet d'une revue de détail opérée par l'organisme tiers indépendant (OTI) retenu par OENEO, Deloitte & Associés, commissaire aux comptes du groupe OENEO.

L'OTI s'assure de :

- la conformité des informations publiées à la réglementation : vérification de la présence de tous les éléments composants la DPEF ;
- la sincérité des données figurant dans le présent rapport : vérification de l'exhaustivité et de la cohérence des processus de *reporting*.

2.1.2 Périmètre retenu

Les périmètres du modèle d'affaires, des risques et des enjeux extra-financiers, des politiques et actions permettant de prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques ainsi que celui des indicateurs clés de performance publiés dans la présente

DPEF figurent en note méthodologique annexée à la présente déclaration (cf. § 2.7.1 – annexe I – note méthodologique).

2.2 UNE DÉMARCHÉ STRATÉGIQUE ET UNE GOUVERNANCE DÉDIÉE

2.2.1 Un engagement au plus haut niveau

Animé par la volonté d'accompagner la transition de ses activités au regard des enjeux RSE, le Conseil d'administration du Groupe a créé en juin 2019 un Comité RSE en son sein. Composé de trois administrateurs en 2023, ce comité se réunit préalablement à chaque Conseil d'administration.

Le Comité RSE a pour mission générale d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à la RSE afin qu'OENEO anticipe au mieux les opportunités, enjeux et risques qui y sont associés.

Sa mission consiste plus particulièrement à :

- s'assurer de la prise en compte des sujets RSE dans la définition de la stratégie d'OENEO ;

- examiner les opportunités et risques en matière RSE en lien avec les activités d'OENEO ;
- procéder à l'examen des politiques dans les domaines susvisés, des objectifs fixés et des résultats obtenus en la matière ;
- s'assurer de la cohérence des politiques et plan d'actions mis en œuvre en déclinaison de la stratégie ;
- passer en revue les systèmes de *reporting* extra-financier, d'évaluation et de contrôle afin de permettre à OENEO de produire une information extra-financière fiable ;
- examiner l'ensemble des informations extra-financières publiées par OENEO.



**Jean-Christian
LAMBORELLE**

Directeur juridique
et RSE d'OENEO

Fort de sa raison d'être, OENEO s'est engagé à intégrer ses enjeux ESG au cœur de ses activités. Trajectoire de réduction des émissions de GES, gestion des déchets, décarbonation des énergies consommées, diversité et inclusion, santé et sécurité, développement des collaborateurs, éthique des affaires, innovation... désormais chaque enjeu se traduit par un plan d'action concret et mesurable, pour sans cesse progresser.

Cet engagement d'ancrer les questions de durabilité au cœur de notre modèle est impératif. Or cette transformation, utile et nécessaire, doit d'abord s'appuyer sur une culture commune des enjeux RSE. Fort de cette conviction, OENEO a doublé en 2023 les investissements dédiés à la formation pour accompagner cette transformation. Ce sont notamment près des trois quarts de nos collaborateurs qui ont suivi une formation sécurité en 2023 et plus de 600 collaborateurs formés aux enjeux climatiques en deux ans.

Enfin, incarnée au sein de nos entreprises depuis le Conseil d'administration du Groupe et son Comité RSE jusqu'aux différents comités de suivi thématiques au sein de nos filiales, la gouvernance des enjeux ESG garantit l'adéquation entre la stratégie de développement de nos activités et nos ambitions en matière de durabilité.

Ainsi, à l'aube de l'application de la « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD), qui nous conduira à publier dès l'année prochaine un nouveau rapport de durabilité devant garantir plus de comparabilité entre opérateurs, OENEO est préparé pour accompagner les transitions qui s'opèrent.

Je tiens ici à saluer la généreuse mobilisation de celles et ceux qui, quotidiennement, dans toutes nos filiales, en France, en Espagne, au Portugal, aux USA notamment, font vivre nos engagements et nos valeurs.

2.2.2 Une gouvernance dédiée à la RSE

La direction du Groupe intègre les enjeux RSE dans sa gouvernance. Le Directeur Juridique et RSE, membre du Comité Exécutif, définit la stratégie, les objectifs, les politiques et leurs plans de déclinaison. Après validation par le Conseil d'administration, les Directeurs Généraux des entités du Groupe déclinent ces plans d'actions au sein de leur organisation et se font les relais de la vision du Groupe. Au sein de chacune des divisions, des référents sont chargés de l'animation et du *reporting* de leur propre organisation.

La gouvernance s'appuie ainsi sur un travail conjoint de la Direction RSE, en charge de l'animation et du *reporting*, et de l'ensemble des

directions opérationnelles des entreprises du Groupe (Ressources Humaines, Industrie, R&D, Achats...), réunies au sein du Comité de pilotage RSE ou de comités thématiques.

Par ailleurs, au regard des enjeux liés à la mise en œuvre prochaine des obligations faisant suite à l'entrée en vigueur de la CSRD, un comité mixte réunissant les membres du Comité RSE et du Comité d'Audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice fiscal afin d'accompagner les travaux d'analyse de double matérialité et de s'assurer des plans d'action permettant la transition vers le futur rapport de durabilité.

Jalons clés de la mise en place de la gouvernance de la RSE au niveau du Groupe

2019

Publication de la première déclaration de performance extra-financière

Création de la direction RSE

Rôle : coordonner, consolider et assurer la qualité des données collectées par les divisions ou entités et piloter la stratégie RSE du Groupe

2021

Constitution des comités de pilotage « Environnement-Carbone » et « Culture & Savoir-Faire »

*Rôle : fixer les objectifs sur les différents axes de la stratégie, définir les plans d'actions et suivre leur déclinaison.
Modalités : réunion plusieurs fois par an pour suivre l'avancement des plans d'actions ou décider des modalités de déploiement commun de certaines actions*

Janvier 2023

Adoption de la Charte Égalité-Diversité

2013

Publication du premier reporting RSE

2020

Structuration de la stratégie intégrée (business et RSE) et formalisation de la raison d'être

Constitution d'un comité de pilotage RSE regroupant les Directeurs concernés des différentes entités et des départements du Groupe

Rôle : accompagner la direction RSE par leur contribution active et leur validation des différents jalons du projet

2022

Constitution du comité thématique « Innovation prospective »

Fin 2023 / début 2024

Préparation à l'application de la directive CSRD

FOCUS

La reconnaissance de notre implication par l'obtention de la médaille ECOVADIS

Le groupe OENEO confronte ses engagements au référentiel international reconnu et exigeant ECOVADIS, qui évalue la manière dont les entreprises intègrent les principes de la RSE dans leurs activités.

Diam Bouchage a obtenu en 2023 la médaille d'or ECOVADIS pour la deuxième année consécutive, avec une augmentation de la note de 72 % à 76 %. Diam se situe ainsi dans le 98^e percentile des meilleures entreprises de fabrication d'objets en bois et liège ayant participé à l'évaluation. Cette progression rend compte des efforts entrepris pour accentuer et formaliser la démarche RSE de la division Bouchage ces dernières années.



2.3 UNE STRATÉGIE RSE INTÉGRÉE AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ

2.3.1 Une stratégie RSE au service de notre raison d'être

En 2019, un travail conjoint des directions des différentes entités a conduit à l'identification des risques spécifiques au groupe OENEO en matière de RSE. Nous avons construit une stratégie à partir des enjeux matériels identifiés et formalisés notre raison d'être pour les intégrer au cœur de notre modèle d'affaire ⁽¹⁾ et guider nos orientations stratégiques.

C'est avec ces principes directeurs que nous pensons et améliorons nos offres et nos procédés. De façon innovante, avec

l'ambition de préserver notre environnement ainsi que le bien-être de nos collaborateurs, notre savoir-faire s'applique dès la phase de conception et tout au long de la chaîne de production jusqu'à la mise sur le marché. Afin d'offrir à toutes nos parties prenantes des solutions adaptées à leurs attentes, respectueuses de leur environnement et parfaitement ancrées dans leur écosystème, les piliers de notre stratégie sont déclinés dans nos divisions Élevage comme Bouchage.

Le groupe OENEO met ainsi son savoir-faire unique, sa quête d'excellence et son audace au service d'une activité vitivinicole en continuelle évolution.

Notre raison d'être



Passionnés de l'art et de la culture du vin, conscients de l'urgence des défis environnementaux et sociétaux, convaincus que l'innovation éclairée doit servir le bien commun, nous voulons utiliser nos savoir-faire et forces vives au service du développement durable du secteur vitivinicole.

Nous innovons pour perpétuer la grande histoire du vin.



Culture Savoir-faire

Favoriser une culture ouverte et développer nos talents.



Ressources Environnement

Préserver les ressources et minimiser notre impact.



Produits Services

Innover pour une vitiviniculture saine et durable au service des consommateurs.

(1) Cf. Notre modèle d'affaires page 7.

2 • Déclaration de Performance Extra-Financière

Une stratégie RSE intégrée au cœur de notre activité

Cette DPEF fait un état des lieux de nos différents enjeux matériels, articulés selon les trois piliers de notre stratégie RSE.

Culture & savoir-faire

OENEO se nourrit de savoir-faire variés et complémentaires. Nous accompagnons nos clients sur l'ensemble de la chaîne d'élaboration du vin. Mais au-delà de nos savoir-faire, nous sommes un collectif de femmes et d'hommes dont le bien-être, le développement et l'engagement sont au cœur de nos préoccupations. Ainsi, le groupe OENEO souhaite :

- développer et engager les salariés afin d'assurer leur bien-être au travail, de préserver et développer les savoir-faire précieux de nos différents métiers ;
- promouvoir une culture d'entreprise inclusive, ouverte sur son écosystème et contributive pour faire avancer la filière.

Ressources et environnement

Nos activités et celles de nos clients sont intimement liées à la nature : le liège, le chêne, la vigne, l'eau, la terre. Il nous appartient de préserver ces ressources et l'environnement pour perpétuer la grande histoire du vin. Ainsi, au-delà de l'ambition permanente de développer des produits et services toujours plus respectueux de l'environnement et au service d'une vitiviniculture saine et durable, nous souhaitons :

- préserver les forêts de chênes sessiles et chênes-lièges qui sont les ressources dont nos activités dépendent directement ;
- minimiser l'impact de nos propres activités opérationnelles : empreinte carbone, consommation d'eau et d'énergie, gestion des déchets, gestion de nos risques industriels.

Produits & services à forte valeur ajoutée

Nous offrons aux différents acteurs de la filière viticole les instruments innovants, les conseils personnalisés ainsi que les itinéraires performants et sécurisés pour élaborer, élever, préserver et magnifier les vins et les spiritueux. De la viticulture jusqu'à la mise en bouteille, nous créons des produits et services à forte valeur ajoutée pour nos clients, afin de préserver le vin d'aujourd'hui et d'inventer celui de demain. Pour penser le vin de demain, il est indispensable de prendre en compte :

- la garantie de sécurité face aux potentiels risques alimentaires ;
- les nouvelles pratiques plus durables et responsables dans nos métiers et nos filières ;
- la réponse aux nouvelles attentes des consommateurs ;
- les enjeux du secteur viti-vinicole et de l'œnologie en termes de protection de l'environnement comme de résilience face aux impacts du dérèglement climatique.

Les deux premiers enjeux sont directement de notre responsabilité et nous les adressons dans les politiques et actions déployées dans chacune de nos entités.

Pour préparer l'avenir, nous avons défini les deux derniers enjeux comme des axes stratégiques pour nos produits et services.

2.3.2 Nos interactions avec nos parties prenantes



Attentes / Sujets de dialogue Modalités de dialogue

2.3.3 Des risques en matière de RSE identifiés et adressés dans notre stratégie

Risques prioritaires identifiés	La prise en compte de ces risques dans notre stratégie		Définition des objectifs de développement durable (ODD) auxquels nos politiques contribuent	Principal indicateur de performance
	Nos axes d'engagement prioritaires pour prendre en compte ces risques	Piliers de la stratégie intégrée		
Non-respect du cadre réglementaire et des normes internationales en matière de lutte contre la corruption, de l'évasion fiscale et du droit du travail Perte de notoriété	Agir avec intégrité	GOUVERNANCE ROBUSTE	 <p>16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p>	Aucun manquement constaté à la politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence
Mise en danger de la santé des salariés sur leur lieu de travail	Sécuriser l'environnement de travail	CULTURE ET SAVOIR-FAIRE	 <p>8.8 : Droits & sécurité au travail : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt : 35
Manque d'attractivité et perte des talents	Développer nos salariés dans un environnement de travail positif S'engager pour le bien-être de nos collaborateurs		<p>8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p>	Turnover : 17,8 %
Perte des compétences et des savoir-faire essentiels à la réalisation des activités et permettant de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain	Pérenniser adapter les compétences de nos talents		 <p>4.4 : Compétences et accès à l'emploi : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p>	94 % de l'effectif présent au 31/12/2023 a eu accès à la formation sur l'année 2023
Non-respect de l'égalité des chances et discrimination Manque de diversité des points de vue nuisant à la créativité et l'innovation	Favoriser une culture d'entreprise inclusive, ouverte et contributive		 <p>5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique</p>	24 % des salariés sont des femmes ; 36 % des cadres sont des femmes
Mauvaise gestion et épuisement des ressources	Minimiser notre impact sur l'environnement Gérer durablement nos consommations d'eau et d'énergie Valoriser nos déchets et sous-produits	RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT	 <p>7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p>  <p>6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau</p>  <p>12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p>	<p>Progression de la consommation d'énergie rapportée à la production : Élevage : - 5 % Bouchage : - 1 %</p> <p>Progression de la consommation d'eau rapportée à la production : Élevage : + 21 % Bouchage : - 4 %</p> <p>98 % de nos déchets sont valorisés</p>

Une stratégie RSE intégrée au cœur de notre activité

2

Risques prioritaires identifiés	La prise en compte de ces risques dans notre stratégie		Définition des objectifs de développement durable (ODD) auxquels nos politiques contribuent	Principal indicateur de performance
	Nos axes d'engagement prioritaires pour prendre en compte ces risques	Piliers de la stratégie intégrée		
Pollution de l'environnement et conséquences associées Réchauffement climatique	Minimiser notre impact sur l'environnement et nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT	 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles  13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Progression de la consommation de bois rapportée à la production : Élevage : - 4 % Bouchage : - 8 % Empreinte Carbone 2022 : 79 627 tonnes CO ₂ e Émissions de GES liées à l'énergie et aux process : - 37 % entre 2019 et 2023
Mauvaise gestion	Préserver les forêts de chênes et de chênes-lièges par un approvisionnement responsable		 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Progression de la consommation de bois rapportée à la production : Élevage : - 4 % Bouchage : - 8 %
Mise en danger de la santé des consommateurs	Garantir la sécurité alimentaire des produits	PRODUITS ET SERVICES À FORTE VALEUR AJOUTÉE	 3.9 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	7 sites de fabrication sur 9 sont certifiés pour la sécurité alimentaire des produits (Périmètre européen)
Être en retard par rapport aux attentes du marché	Développer des innovations pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs		 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030	1,5 % du chiffre d'affaires est investi dans la recherche et le développement
Impact du dérèglement climatique sur : - notre principale matière première : les forêts de chênes et de chênes-lièges ; - les vignes, ressource clé pour la pérennité de nos activités	Développer des innovations pour répondre aux enjeux d'une vitiviniculture saine et durable		 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	

2.3.4 Éthique et intégrité

Présent dans 20 pays et disposant d'une clientèle dans plus de 80 pays, le Groupe porte une attention particulière aux enjeux de corruption et au trafic d'influence, afin que les relations avec nos parties prenantes évoluent dans le strict respect de l'éthique des affaires.

RÉSULTATS 2023

% PAYS D'IMPLANTATION
MEMBRES DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL

100 %

NOMBRE DE SALARIÉS
FORMÉS/EXPOSÉS AU RISQUE
ANTI-CORRUPTION
ET % DE LA CIBLE

262/100 %

(1) Hors holding.

NOMBRE D'ACCORDS
D'ENTREPRISE SIGNÉS
AU SEIN DU GROUPE

12⁽¹⁾

TAUX DE RÉUSSITE
À LA FORMATION E-LEARNING
ANTI-CORRUPTION
DU GROUPE

100 %

% SALARIÉS COUVERTS
PAR UNE CONVENTION COLLECTIVE
EN EUROPE/AU GLOBAL

100 %/94 %

MANQUEMENT CONSTATÉ
À LA POLITIQUE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION
ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

0

Politique et actions

En accord avec sa politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, placée sous la responsabilité des directions générale, juridique et administrative et financière, le groupe OENEO s'est fixé pour objectif de prévenir tout risque de corruption par la sensibilisation des collaborateurs exposés. Un code de bonne conduite, diffusé à tous nos collaborateurs des entités françaises et étrangères suivant la formation « compliance », s'applique à l'ensemble de nos filiales, collaborateurs et partenaires commerciaux : il interdit tout acte de corruption, expose les règles et principes et leur application. Ce code est également synthétisé au sein du règlement intérieur des entités françaises.

Ainsi, en 2023, l'intégralité des employés identifiées comme étant exposées à des risques de corruption, en particulier les employés des services commerciaux, financiers, ressources humaines, les directeurs et les personnes susceptibles de réaliser des achats pour le compte d'entités du Groupe, soit 262 personnes, ont suivi une formation sur le sujet. La procédure de lancement d'alerte du Groupe, adoptée en 2022, a été mise en ligne en 2023 sur les sites Internet du Groupe et de Diam Corchos, conformément à la réglementation applicable.

Pour le choix des fournisseurs, le Groupe procède sur la base d'appels d'offres afin de comparer les prestations selon des critères objectifs déterminés en fonction des segments d'achats concernés et s'attache à rester impartial dans le choix final.

Le groupe OENEO agit en conformité avec la fiscalité des pays où il est implanté et répond de ses obligations déclaratives et fiscales. Nous prohibons toute organisation dont l'objet serait l'évasion fiscale.

En outre, les pratiques sociales du Groupe sont fondées sur les principes directeurs des Nations unies, sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Notamment, le Groupe respecte strictement le droit du travail applicable dans les pays d'implantation et s'attache à permettre le dialogue social. Dans le cadre du périmètre retenu pour cette DPEF, 94 % des collaborateurs sont couverts par une convention collective (100 % en Europe).

2.4 CULTURE ET SAVOIR-FAIRE

Le développement d'une culture commune de l'excellence et la préservation de notre savoir-faire représentent un impératif pour le Groupe. OENEO doit répondre aux attentes des salariés et tenir compte des évolutions de la société.

Le Groupe a défini en 2022 sa politique Culture et Savoir-faire autour de plusieurs axes qui font l'objet de politiques dédiées :

- **Sécuriser l'environnement de travail**, par le développement d'une culture Sécurité et la sécurisation de nos usines ;
- **Développer nos salariés dans un environnement de travail positif**, par la pérennisation et l'adaptation des compétences et par l'amélioration des conditions de travail ;
- **Favoriser une culture d'entreprise inclusive**, ouverte et contributive, en promouvant la diversité et l'égalité au sein de nos équipes, en mobilisant autour d'un projet commun et en s'impliquant dans nos écosystèmes territoriaux comme dans la filière vitivinicole.



**Magdeleine
ALLAUME**

Directrice Générale,
Seguin Moreau

« NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS SONT NOTRE MEILLEUR ATOUT STRATÉGIQUE »

L'humain est le levier stratégique le plus essentiel pour la croissance et la compétitivité. Loin d'être une déclaration de principe abstraite, cela se traduit au quotidien par une série d'initiatives visant à développer, engager et valoriser nos collaborateurs. Pour traverser les grandes transformations qui nous attendent, nous investissons dans le développement professionnel de nos collaborateurs, leur formation, et nous encourageons l'innovation et la créativité.

Nos collaborateurs attendent un environnement inclusif et motivant, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. À nous de veiller à ce que nos équipes soient épanouies et engagées vers nos objectifs.

Ensemble, nous pouvons bâtir une culture d'entreprise solide, prête à surmonter les défis et à saisir les opportunités de demain.

Périmètre social de la DPEF

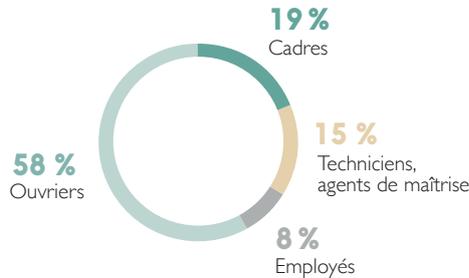
EFFECTIF COUVERT

1 038 ⁽¹⁾
personnes
soit **99 %**
de l'effectif du Groupe

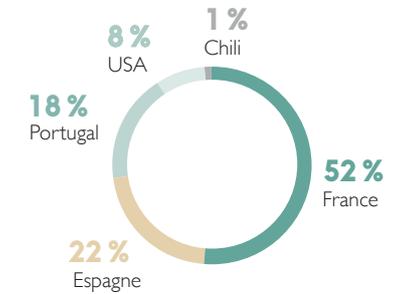
(1) Se reporter à la note méthodologique en annexe I pour le détail des entités couvertes

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Par catégories socio-professionnelles



Par pays d'implantation



2.4.1 Sécuriser l'environnement de travail

Nous sommes vigilants à ce que l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, et plus particulièrement celles et ceux dont les métiers impliquent des manipulations manuelles et techniques, interviennent dans des environnements sécurisés. Nous avons pour ambition de développer une culture santé-sécurité à laquelle chacun contribue activement pour tendre vers le zéro accident de travail et zéro maladie professionnelle.

Si chaque entité déploie des actions spécifiques à son métier, la politique Santé et Sécurité est impulsée au niveau Groupe, dans une démarche d'amélioration continue. Elle comprend le renforcement du management de ces enjeux, la formation des salariés, la sécurisation des outils et infrastructures, l'identification des risques et le déploiement d'actions correctrices.

2.4.1.1 DÉVELOPPER UNE CULTURE SANTÉ SÉCURITÉ

Les entités du Groupe prévoient des plans de formations dédiés pour limiter et contrôler les risques et prévenir les accidents et intègrent la sécurité dans leurs organisations et leur management.

OBJECTIF Intensifier la formation santé-sécurité et accompagner 100 % de l'encadrement sur le déploiement d'une culture sécurité d'ici 2025

RÉSULTATS 2023

% DE L'EFFECTIF AYANT SUIVI UNE FORMATION SANTÉ-SÉCURITÉ PENDANT L'ANNÉE

73 % Dont **61 %** de l'effectif ayant suivi au moins une formation réglementaire (stable)
Dont **27 %** de l'effectif ayant suivi au moins une formation non-réglementaire

NOMBRE DE MANAGERS AYANT SUIVI UNE FORMATION À LA CULTURE SÉCURITÉ PENDANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

111 (soit **74 %** des managers au 31 décembre)

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION SANTÉ-SÉCURITÉ RÉGLEMENTAIRE

6 885 **+41 %**

En 2023, l'effort de formation Sécurité s'est poursuivie, tant par l'élargissement des formations réglementaires au poste de travail que par les formations volontaires pour le déploiement de compétences, démarches et outils dédiés à la prévention et la gestion des risques. De plus, après la division Bouchage en 2021 et 2022, Seguin Moreau a formé une grande partie des encadrants, notamment de production, au management de la sécurité.

Politiques et actions

L'année 2023 voit l'achèvement de la configuration des politiques Sécurité de l'ensemble des divisions du Groupe.

En effet, la division Bouchage qui avait initié son projet Sécurité en 2021 par la formation de tous les *managers* et après trois ans de déploiement de son plan d'action, se prépare désormais à la certification ISO 45001 pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Seguin Moreau, qui a initié son projet de Sécurité en 2022 par un diagnostic initial, a déployé en 2023 son plan d'actions visant à renforcer la culture sécurité, notamment en formant l'ensemble des *managers*, prioritairement de production.

Enfin, Vivelys a étendu en 2023 sa politique de gestion de la sécurité, au-delà de son site industriel de Boisé dans les Landes, sur les sites administratif et d'assemblage occupés par ses équipes dans l'Hérault.

Ainsi, le Groupe a poursuivi un large déploiement de ses plans de formation à la santé et sécurité au travail. L'effort de formation réglementaire adaptée aux risques des postes de travail s'est maintenu à 61 % de l'effectif. En complément, l'ensemble des entreprises ont investi de façon volontaire dans des formations sécurité non réglementaires (voir le détail des actions 2023), qui ont touché 26 % des effectifs.

Enfin, une formation aux risques routiers et à l'écoconduite a été organisée au niveau du Groupe en 2023 pour l'ensemble des salariés en France qui se déplacent fréquemment (commerciaux, acheteurs, directeurs). L'objectif de cette formation est de réduire la sinistralité et d'adopter une conduite éco-responsable. 87 % des personnes ciblées, soit 73 collaborateurs sur 84, ont suivi la formation en 2023. L'action de formation se poursuit sur 2024, et elle sera désormais systématique à chaque remise de véhicule de fonction à un nouveau salarié.

ACTIONS 2023



Sur le site de Boisé, formation à l'accueil Sécurité et à l'utilisation des extincteurs de 100 % du personnel



À la suite de l'audit sécurité réalisé en 2022, déploiement du plan d'action Formation et Sensibilisation sur l'ensemble des sites français :

- Formation de 35 managers au management de la Sécurité, soit 80 % de l'encadrement.
- Déploiement de la démarche des visites Sécurité : 105 visites ont été effectuées sur les sites de Merpins, elles ont été initiées sur les sites de Ronchamp et de Sambois.
- Formation des équipes Sécurité, de l'encadrement de production et des membres du CSSCT à la méthodologie de l'arbre des causes.
- Renforcement de la procédure d'accueil au poste en matière de sécurité, à la fois pour les nouveaux arrivants et pour les employés ayant changé de poste ou ayant été en arrêt de longue durée.
- Mise en place dans les ateliers de Merpins des « 5 minutes sécurité » au cours des réunions d'équipes quotidiennes.



Poursuite de l'effort de formation, réglementaire (augmentation du nombre de Sauveteurs Secouristes au Travail) et volontaire :

- Sur le site de Diam Portugal, 158 personnes ont été formées à la manipulation de produits chimiques.
- Sur le site de Cumières, démarrage d'une formation Gestes et Postures pour limiter les troubles musculosquelettiques (TMS).
- Sur le site de Diam Corchos, plus de 50 collaborateurs ont été formés aux techniques de réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et à l'utilisation du défibrillateur.



José Maria JUEZ
Directeur d'usine,
Diam Corchos

« LA CULTURE SÉCURITÉ, UN ENGAGEMENT CONSTANT DE TOUTES ET TOUS »

En 2023, nous avons placé la sécurité au travail au premier plan des opérations et nous sommes ainsi parvenus à une réduction notable des taux d'accidents sur le site de Diam Corchos. Cette priorité à la sécurité s'avère essentielle pour protéger les salariés et optimiser les opérations.

La sécurité ne commence pas par l'exécution des tâches, mais par la formation, la sensibilisation, la normalisation et la réglementation de toutes les opérations dans l'environnement industriel, qu'elles soient d'origine interne ou externe.

Ce processus doit reposer sur des engagements solides tant au niveau opérationnel qu'au niveau décisionnel, car c'est la combinaison de ces deux niveaux qui assurera la pérennité de la culture de la sécurité dans nos usines.

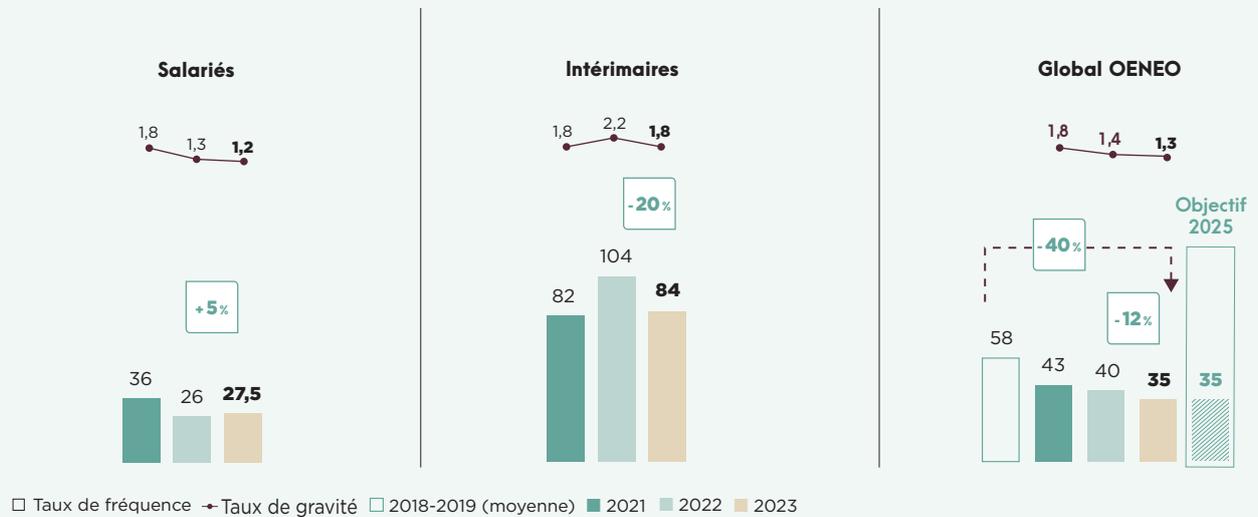
2.4.1.2 GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Les entités du Groupe prévoient des plans de formations dédiés pour limiter et contrôler les risques et prévenir les accidents et intègrent la sécurité dans leurs investissements, projets, organisations, ainsi que dans leur management.

OBJECTIF Diminuer de 40 % le taux de fréquence des accidents avec arrêt en 2025 par rapport à la moyenne 2018-2019

RÉSULTATS 2023

TAUX DE FRÉQUENCE ET DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT ⁽¹⁾



(1) Hors holding.

L'intégration d'une culture Sécurité constitue un travail de fond sur plusieurs années qui commence à porter ses fruits. L'année 2023 a vu le taux de fréquence des accidents avec arrêt diminuer pour atteindre l'objectif fixé pour 2025.

Les tendances sont cependant différentes selon la catégorie de personnel. Les actions engagées en 2023 avec les agences de travail temporaire, couplées au renforcement des consignes de sécurité à l'accueil sur l'ensemble de nos sites, ont permis d'améliorer nos résultats. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans le domaine. Pour le personnel permanent, si la fréquence est plus élevée en 2023, le taux de gravité est lui plus faible. L'amélioration des résultats enregistrés sur les premiers mois de 2024 est encourageante pour se projeter sur une baisse tendancielle.

Politiques et actions

Toutes les divisions du groupe OENEO intègrent l'enjeu de santé et sécurité dans leurs plans d'investissement pour diminuer les risques à la source. L'exigence de sécurité est également intégrée dans la conception de toute nouvelle ligne de production ou conception d'installation.

Enfin, les organisations, les outils de gestion de la sécurité, les consignes de sécurité sont améliorées de façon continue afin de prévenir les risques et les accidents dans la conduite quotidienne des opérations.

2

ACTIONS 2023



Sur le site industriel de Boisé, amélioration continue par le biais des visites semestrielles de sécurité en place depuis plusieurs années.

Mise en place d'une commission Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) sur le site administratif et l'atelier de montage de Vivelys France dans l'Hérault, en vue d'assurer le suivi des contrôles de sécurité sur les sites



Mise en activité de la nouvelle ligne de merranderie du site de Ronchamp, conçue avec une amélioration significative de la sécurité des opérateurs aux postes de travail.

Déploiement des protections de lames sur les scies de reprises à Sambois.

Sur le site de Merpins, installation d'un quai niveleur aux expéditions et mise à disposition de deux exosquelettes aux expéditions pour soulager la manutention des barriques.

Équipement de l'ensemble des acheteurs d'une protection de travailleur isolé (PTI), conforme à la réglementation en vigueur, visant à assurer la sécurité des salariés lorsque ceux-ci se trouvent hors de vue et hors d'ouïe de leur employeur ou de leurs collègues.



Déploiement du chantier « LockOut and TagOut » (LOTO) : cette démarche consiste à s'assurer du maintien hors tension des machines et équipements pendant leur entretien ou leur réparation ; les procédures, les outils et la formation ont été déployés en 2023 sur le site de Diam Corchos puis sur les sites de Diam France et Diam Portugal.

Mise en place dans l'ensemble de la Division d'une plateforme de gestion des prestataires, permettant de contrôler les habilitations et de définir les consignes Sécurité pour chaque intervention.

Installation d'équipements de rafraîchissement dans l'atelier moulage/usinage de Diam Corchos, conduisant à une réduction de la température ambiante et une amélioration des conditions de travail.

Poursuite de l'amélioration des plans de circulation et de la signalisation sur les sites afin de prévenir les accidents impliquant les chariots élévateurs.

Généralisation de nouveaux équipements de protection individuelle (EPI) : port de la casquette de sécurité, préalablement testée sur le site de Diam Corchos, et port du gilet réfléchissant dans les zones de transfert de marchandises.

2.4.2 Développer nos salariés dans un environnement de travail positif

Afin de renforcer sa culture managériale, le Groupe déploie des mesures pour la pérennisation de ses savoir-faire et garantit un environnement de travail agréable afin de favoriser le bien-être de ses collaborateurs.

2.4.2.1 PÉRENNISER ET ADAPTER LES COMPÉTENCES DE NOS TALENTS

En tant qu'acteur historique et multi-métiers, notre enjeu est d'assurer la préservation de nos connaissances et savoir-faire, tout en assurant la montée en compétences des équipes (systèmes d'information, communication, management).

Ce double impératif nécessite l'accompagnement à la transformation des métiers d'une part et la fidélisation des talents de l'autre.

OBJECTIF Préparer et anticiper l'évolution de nos métiers via la formation

RÉSULTATS 2023

MONTANT HT DÉDIÉ À LA FORMATION

936 K€ +103%

Dont 670 k€ hors formations réglementaires

PART DE L'EFFECTIF AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION DANS L'ANNÉE

101% ⁽¹⁾ +18%

94 % du personnel toujours présent dans l'effectif au 31/12

ÉVOLUTION DE LA PART DE LA MASSE SALARIALE DÉDIÉE AUX FORMATIONS FAVORISANT L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS (hors formations réglementaires)

+127%

NOMBRE MOYEN D'HEURES DÉDIÉES À LA FORMATION PAR COLLABORATEUR

18,4 +77%

(1) Le nombre de personnes formées au cours de l'année étant rapporté à l'effectif au 31/12, le ratio peut dépasser les 100 %.

L'ensemble des entités du Groupe a réalisé en 2023 un effort très conséquent de formation et d'accès à la formation pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, quelles que soient les catégories socio-professionnelles. La division Élevage a considérablement fait progresser son taux de formation, et toutes les entreprises du Groupe, quelle que soit leur taille, affichent désormais un effort de formation équivalent.

Les entités se sont appuyées pour cela sur des plans de formation ambitieux, qui adressent les enjeux de montée en compétences techniques et managériales, de sécurité et de déploiement d'une culture commune (égalité-diversité, climat, monde du vin). Par ailleurs, les dispositifs de formations internes, permettant la transmission de savoirs, se généralisent dans l'ensemble des entreprises.

OBJECTIF Préparer et anticiper l'évolution de nos métiers via l'accueil de nouvelles compétences

RÉSULTATS 2023

NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION AU 31/12

17

NOMBRE D'INTÉRIMAIRES RECRUTÉS AU COURS DE L'ANNÉE

79 (soit 41 % des recrutements externes)

NOMBRE DE CDD TRANSFORMÉS EN CDI AU COURS DE L'ANNÉE

48

La pérennisation des savoir-faire comme l'intégration de nouvelles compétences passent par l'accueil de jeunes en formation (contrats d'apprentissage et de professionnalisation, accueil de nombreux stagiaires), faisant bénéficier l'entreprise de leurs apprentissages récents, ainsi que par l'embauche prioritaire du personnel intérimaire et des contrats courts familiarisés avec nos métiers.

Politiques et actions

Les politiques de formation se construisent autour des axes stratégiques du Groupe que sont la sécurité (cf. § 2.4.1), la qualité (cf. § 2.6.1), la polyvalence et le développement des compétences managériales, la connaissance de nos clients mais également les thématiques RSE qui sont déployées depuis cinq ans : Climat, Égalité-Diversité. Chaque division adapte le contenu de ses plans de formation selon ses métiers et les besoins des collaborateurs. La formation s'appuie aussi sur les collaborateurs eux-mêmes, pour transmettre leurs connaissances et compétences, à l'instar du dispositif de formation interne lancée par la division Bouchage en 2020, « Campus Diam ».

Pour transmettre et pérenniser les savoir-faire et compétences, le Groupe recourt à l'alternance (contrats d'apprentissage et de

professionnalisation). Lors de création de postes, nous privilégions l'intégration de ces jeunes, pour pérenniser les savoir transmis, profiter de leur connaissance de l'entreprise, mais également de leurs expertises et des compétences et expériences nouvelles. Le recrutement des travailleurs temporaires est par ailleurs privilégié en cas d'ouverture de postes.

Seguin Moreau est détenteur depuis 2018 du label d'État « Entreprise du Patrimoine Vivant » qui lui reconnaît un savoir-faire rare, ancien, s'appuyant sur la maîtrise de techniques traditionnelles. La perpétuation des métiers de tonneliers et de merrandiers implique un partenariat fort avec les Centres de Formation des Apprentis (CFA) et la transmission interne de nos savoir-faire.

ACTIONS 2023



Coaching opérationnel de tous les consultants Vivelys « Le plaisir de vendre en étant efficient », en vue de développer les techniques de vente et d'améliorer la gestion quotidienne des priorités professionnelles.

Poursuite du programme de coaching des managers permettant de renforcer les liens et la communication au sein des équipes.

Intégration d'une page dédiée aux carrières dans le site internet de Vivelys, dans l'objectif d'attirer de nouveaux talents en facilitant la compréhension des métiers et en mettant en avant la politique RSE de l'entreprise.



Renforcement des partenariats pour recruter de nouveaux tonneliers sur le site de Merpins :

- Mise en place d'un parcours de formation avec l'organisme DoWell, spécialisé en tonnellerie et métier du bois, et en partenariat avec les agences de travail temporaire : les demandeurs d'emploi intéressés intègrent un programme de découverte du métier, via un contrat de travail temporaire accompagné d'un parcours de formation interne et externe.
- Collaboration plus approfondie avec Pôle emploi, avec des échanges plus réguliers sur les besoins de l'entreprise et des propositions de visite de tonnellerie pour une meilleure compréhension de l'environnement.

Poursuite de l'accueil de tonneliers en apprentissage : deux d'entre eux se sont présentés au concours des Meilleurs Apprentis de France, obtenant une médaille d'Or et une médaille d'Argent au niveau régional.

Parcours de formation au management de l'encadrement (24 personnes concernées), qui a permis de construire une culture commune au sein de Seguin Moreau et de partager les outils et bonnes pratiques.



Déploiement au sein de la Division de plusieurs formations clés pour favoriser l'évolution des compétences (management sur les sites de Diam Portugal et Diam Corchos) et des métiers, notamment le Lean Management, l'industrialisation (méthode APQP), l'automatisation et l'informatique.

Structuration et déploiement de la Diam Academia Portugal sur le modèle de Campus Diam en France : ces formations internes sont axées sur l'amélioration continue et l'échange des connaissances.

Sur le site de Cumières, déploiement d'une polyvalence à tous les postes, permettant une adaptation au niveau d'activité au sein de l'équipe de 15 personnes.

Mise en ligne de vidéos métiers sur le site internet, basées sur des témoignages de salariés en poste : cela permet de rendre concret nos métiers dans l'objectif d'attirer de nouveaux talents.



**Alexandra
BOUSQUET**

Responsable Ressources
Humaines et cheffe
de projet RSE, Vivelys

« L'ADAPTATION AUX TRANSFORMATIONS DE NOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PASSE PAR L'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES »

S'adapter aux transformations de notre environnement de travail requiert un investissement dans les compétences ainsi qu'un accompagnement personnalisé de nos collaborateurs. Pour concrétiser cette ambition, nous avons travaillé en 2023 avec soin pour enrichir notre catalogue de formations et formaliser un plan de formation ambitieux et adapté à chacun.

Cet enrichissement s'est articulé autour de plusieurs axes : tout d'abord, nous avons proposé des formations de coaching spécifiquement conçues pour nos consultants, afin de les préparer aux défis changeants du marché. Ensuite, des formations en management ont été mises en place pour cultiver le leadership au sein de notre équipe et améliorer la communication interne. Par ailleurs, nous avons pris en compte les enjeux actuels de RSE pour partager une culture commune Sécurité, Climat, Égalité-Diversité. Enfin, nous avons également investi dans des formations métiers pour accompagner nos collaborateurs dans l'évolution des technologies numériques.

Cette démarche globale vise à consolider nos compétences internes tout en favorisant la fidélisation de nos collaborateurs.

Nous envisageons cette démarche dans une perspective de progrès continu, cherchant à façonner les métiers de demain propres à notre secteur tout en répondant aux défis actuels et futurs de notre environnement professionnel.

2.4.2.2 S'ENGAGER POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS

L'attractivité et la fidélisation des talents sont de véritables enjeux pour la préservation de nos savoir-faire historiques. Pour entretenir une marque employeur forte, le Groupe s'adapte en permanence

aux évolutions du marché du travail, favorise l'épanouissement de ses équipes et promeut un management de confiance et de proximité

OBJECTIF Consulter les collaborateurs tous les deux ans via le baromètre social et mesurer leur engagement

RÉSULTATS DU BAROMÈTRE SOCIAL BISANNUEL (DÉCEMBRE 2022)

TAUX DE PARTICIPATION

69%

+ 22 pts par rapport
au 1^{er} baromètre 2020

TAUX D'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

69%

Le second baromètre réalisé en 2022 a conduit à déployer des actions au sein de chaque Direction Ressources Humaines du Groupe (voir Actions). Le troisième baromètre social du Groupe est programmé pour décembre 2024.

OBJECTIF Mesurer de manière récurrente les indicateurs RH en lien avec l'attractivité et la fidélisation des talents

RÉSULTATS 2023

NOMBRE D'EMBAUCHES EXTERNES

191 -6%

Dont 62% en CDI

NOMBRE DE DÉPARTS (hors mobilité intragroupe)

171 -10%

Dont 38 licenciements

TAUX DE TURNOVER (hors mobilité intragroupe)

17,8% -1,8pt

TAUX D'ABSENTÉISME

6,8% -0,9pt

2

En 2023, le niveau d'activité a conduit à un moindre turnover comparé à 2022.

Politiques et actions

Afin de rester à l'écoute des collaborateurs et conformément à l'engagement du Groupe à renouveler une consultation de ses équipes tous les deux ans, le deuxième baromètre social avait été diffusé en décembre 2022 auprès de nos plus de 1 000 collaborateurs avec un taux de participation de 69 %. Le troisième baromètre social est programmé en décembre 2024. Il sera réalisé sur la base du même questionnaire qu'en 2022 ce qui permettra une comparaison des résultats entre les deux exercices.

Pour améliorer les conditions de travail, la Direction RSE a conduit l'évaluation de la conformité et de la qualité des locaux sur l'ensemble de sites du Groupe en 2022. La restitution de ces évaluations à l'échelle de chaque entreprise a permis de programmer des investissements pour une rénovation des vestiaires

et des réfectoires, ainsi que d'échanger sur les solutions techniques pour améliorer le confort dans les bâtiments (par exemple, le rafraîchissement des ateliers) et les bonnes pratiques à diffuser au sein du Groupe (par exemple l'aménagement des espaces de pause en intérieur et extérieur). De nombreuses réalisations ont vu le jour en 2023 dont les plus significatives sont rapportées dans les actions ci-dessous. Les plans d'actions se poursuivent jusqu'en 2025.

Le bien-être au travail passe également par la mise en place de temps plus informels et conviviaux, pour renforcer l'esprit d'équipe et favoriser le partage des valeurs du Groupe. Les dispositifs d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sont également primordiaux pour retenir les talents. Chaque entreprise, selon son historique et sa dynamique, renforce ses actions à cet effet.

ACTIONS 2023



Chez Vivelys France, déploiement de plusieurs initiatives pour renforcer la convivialité, la cohésion et la qualité des conditions de travail :

- Mise en place d'un calendrier social comprenant des activités telles que le club de course « Run at Vivelys » qui permet aux collaborateurs de s'entraîner à la course et de participer à certains événements régionaux.
- Organisation de la semaine de la qualité de vie au travail.
- Rénovation des bureaux de Villeneuve-lès-Maguelone, ce qui a permis créer des espaces de travail modernes et ergonomiques avec l'installation de matériel adapté en fonction des postes.



Extension du service social (permanence dans les locaux et téléphonique d'une assistante sociale), existant depuis de nombreuses années au sein de la tonnellerie principale, à l'ensemble des sites français de l'entreprise.

Finalisation du projet « Bureaux de production » sur le site de Merpins avec la création d'un bureau pour l'atelier grands contenants et l'installation d'un espace pause ombragé en extérieur.

Finalisation de la rénovation du bâtiment de production de la merranderie Sambois : l'atelier est désormais entièrement isolé, avec une réduction du niveau intérieur de bruit et un bien meilleur confort thermique. Pour réduire l'inconfort d'été, l'isolation a été complétée d'un système de rafraîchissement par aspersion d'eau.



Installation de rafraîchisseurs adiabatiques dans l'atelier Moulage de Diam Corchos pour lutter contre les chaleurs extrêmes.

Déploiement du plan d'améliorations des locaux :

- Sur le site de Diam Corchos, création de nouveaux vestiaires, permettant notamment de répondre au besoin en vestiaire Femmes du fait de l'augmentation du nombre d'ouvrières ; rénovation du bâtiment administratif accueillant les bureaux : la création d'un open space pour l'équipe de production a eu un impact positif sur la collaboration et le partage d'informations entre les membres de l'équipe ; elle a également permis de libérer un bâtiment annexe et de créer des salles de réunion sur le site ainsi qu'en espace cafétéria.
- Sur le site de Diam Portugal, mise en place d'un auvent de protection contre la pluie au-dessus de la zone de liaison entre les ateliers et les réfectoires

2.4.3 Développer une culture d'entreprise inclusive, ouverte et contributive

Pour fédérer nos collaborateurs, il est fondamental que chacun et chacune soient pleinement inclus dans l'entreprise. Il nous apparaît essentiel de communiquer régulièrement auprès des collaborateurs sur les orientations stratégiques et résultats, mais

aussi de les sensibiliser aux enjeux de nos métiers, y compris les enjeux climatiques. Cela participe à ouvrir les collaborateurs à notre écosystème afin de promouvoir le développement économique, l'innovation et l'inclusion.

2.4.3.1 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ AU SEIN DE NOS ÉQUIPES

Persuadés que la diversité favorise la créativité et l'innovation et qu'il est essentiel que chacun puisse se projeter dans le Groupe, nous promovons la diversité, l'inclusion et l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, avec conviction.

OBJECTIF Partager en interne nos valeurs en matière de diversité, d'inclusion et d'égalité femme - homme

RÉSULTATS 2023

CHARTRE ÉGALITÉ-DIVERSITÉ ADOPTÉE EN JANVIER 2023 ET DIFFUSÉE DANS L'ENSEMBLE DU GROUPE

DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS EN 2023

Formation ; Guide parentalité ; Protocoles de lutte contre le harcèlement et la discrimination ; Sensibilisation handicap & emploi

OBJECTIF Communiquer de manière transparente sur nos indicateurs clés associés

RÉSULTATS 2023

MOYENNE D'ÂGE

42,5
ANS -0,5pt

TAUX DE FÉMINISATION GLOBAL

24% +1pt

- Des cadres: 36% (stable)
- Des ouvriers: 11% (+3 pts)

PART DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP (Hors Amérique)

2,2% +0,3pt

INCIDENTS DE DISCRIMINATION OU DE HARCÈLEMENT

2

L'année 2023 a vu le déploiement au sein du Groupe de la Charte Égalité-Diversité, avec un travail de sensibilisation important pour accueillir la diversité et changer les regards, pour faire évoluer les méthodes de recrutement et pour mettre en place une tolérance zéro à la discrimination et au harcèlement.

Les actions de fond des équipes des Ressources Humaines commencent à porter leurs fruits pour accompagner un taux de féminisation de la production qui évolue progressivement tout comme le nombre de personnes en situation de handicap.

La mise en place d'une politique et sa diffusion conduisent à une meilleure confiance des collaborateurs pour alerter les directions de situations préoccupantes dont ils seraient victimes ou témoins, et les services de Ressources Humaines ont mis à disposition et communiqué sur les démarches et les outils adéquats pour traiter ces situations.

Politiques et actions

OENEO a initié en 2022 une politique sur l'égalité, la diversité et l'inclusion. Pour cela, un groupe de référents Égalité-Diversité, composé de 16 personnes issues de l'ensemble des entreprises du Groupe, tant responsables RH que *managers* de terrain, a été constitué en 2022 pour partager les bonnes pratiques et les enjeux.

À l'issue de ce travail animé par la Direction RSE, la Charte Égalité-Diversité du Groupe a été formalisée autour de cinq engagements (cf. FOCUS ci-après), et validée par les directions générales du Groupe en janvier 2023.

2

FOCUS

NOS CINQ ENGAGEMENTS

1. Développer une culture d'entreprise ouverte aux différences, où la diversité est considérée comme un atout.

2. Assurer l'égalité d'accès à l'emploi et diversifier les profils dans nos entreprises.

3. Garantir à tous nos collaborateurs une égalité de traitement à chaque étape de leur parcours professionnel.

4. Concilier vie professionnelle et vie personnelle.

5. Mettre en place une tolérance zéro à la discrimination et au harcèlement.

ACTIONS 2023



La Charte Égalité-Diversité a fait l'objet d'une large diffusion au sein des entités du Groupe : communication interne des entités et affichage ; via la Feuille de chêne #3 de février 2023, publication de la direction RSE, traduite dans toutes les langues du Groupe, et diffusée sous format papier et électronique à l'ensemble des collaborateurs.

En 2023, les engagements ont fait l'objet de plusieurs actions fortes, menées de façon concertée et coordonnées par le Comité Culture & Savoir-Faire (réunion des Directrices des Ressources Humaines et de la direction RSE d'OENEO) et le groupe des Responsables des Ressources Humaines des différentes entités.

Sur l'engagement n° 1, une action de formation des managers, des équipes des Ressources Humaines et des représentants du personnel au 1^{er} semestre 2023 a constitué le point de démarrage de la déclinaison de notre politique. Réalisée sur l'ensemble des sites français et espagnols, elle a permis de partager les enjeux et, via des modules dédiés aux managers et aux Ressources Humaines, de les concrétiser dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

Sur l'engagement n° 4, un guide de la parentalité, présentant les droits et avantages des parents et futurs parents, a été initié dans l'ensemble des entités en France. Un concours de dessins auprès des enfants des collaborateurs a été réalisé pendant l'été 2023 pour les sites européens, dont les dessins lauréats illustrent le guide. Diffusée dans les entités françaises en 2023, il est en cours de déclinaison en Espagne et au Portugal.

L'engagement n° 5 « Zéro tolérance à la discrimination et au harcèlement » repose sur la possibilité pour les collaborateurs de saisir la direction de tous cas dont ils seraient victimes ou témoins et offre la garantie d'un traitement impartial. Pour cela, un protocole de prévention du harcèlement et de la discrimination ⁽¹⁾ a été conçu et est en cours de déclinaison dans chaque entité. Il prévoit des dispositifs de signalement interne, via les Ressources Humaines, les référents Harcèlement ou les référents Égalité-Diversité. Il décrit précisément les modalités de traitement des alertes et les suites à donner. Les projets de protocole sont présentés aux comités d'entreprise pour partage et validation.

Le Comité Culture & Savoir-Faire a également décidé du déploiement d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs autour d'une thématique partagée. Cette démarche a été initiée sur le second semestre 2023 avec la constitution d'un atelier Emploi & Handicap, permettant de diffuser des informations, générer des temps d'échanges et travailler sur les biais. Il s'est déroulé dans les différentes entités françaises entre novembre 2023 et février 2024, avec une très bonne réception des collaborateurs. Il est en cours de déclinaison sur les sites espagnols et portugais pour une réalisation d'ici la fin de l'année 2024.

Enfin, pour suivre les résultats de cette politique, un travail de fond de construction d'indicateurs pertinents est en cours. D'ici fin 2024, ce travail méthodologique permettra la mise en place d'indicateurs de suivi à l'échelle du Groupe.

(1) Discriminations selon son origine géographique, nom de famille ; son lieu de résidence ou sa domiciliation bancaire ; son appartenance ou non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie ou à une nation ; sa langue parlée (autre que la langue d'implantation du site) ; son sexe ou identité de genre ; sa situation de famille, grossesse ou maternité ; son orientation sexuelle ou mœurs ; son apparence physique ; son âge ; son état de santé, handicap, perte d'autonomie ; ses caractéristiques génétiques ; sa religion, opinions politiques ou philosophiques ; ses activités syndicales ; la précarité de sa situation économique.

ACTIONS 2023



Chez Seguin Moreau :

- Nomination et formation de la référente Harcèlement.
- Mise en relation avec Cap Emploi, structure d'accompagnement à l'emploi pour les personnes en situation de handicap : des missions pouvant correspondre au public cible de Cap Emploi ont été pourvues grâce à ce partenariat.



Mise en place des visites de l'usine de Diam France à destination des familles (7 sur l'année touchant une centaine de parents et enfants) : un concours de dessin intitulé « L'usine vue par nos enfants » a été initié.



Abderrahim RACHED

Responsable de la
merranderie Sambois,
réfèrent Égalité-Diversité

« L'HUMAIN EST AU CŒUR DE MA GESTION D'ÉQUIPE »

Je suis honoré de faire partie de l'équipe des référents Égalité - Diversité et fier d'appartenir à un groupe qui met en valeur l'humain quelle que soit la personne.

La compétence n'a ni couleur de peau, ni religion, ni orientation sexuelle, et elle peut s'exprimer aussi bien chez une femme que chez un homme. L'intégration réussie d'une merrandière dans notre atelier démontre qu'il est possible de dépasser les préjugés autour des métiers physiques. Pour renouveler nos équipes, il est hors de question de se fermer l'opportunité d'intégrer les bonnes compétences.

Égalité et diversité, c'est enrichir nos idées, amener du nouveau et apporter des changements positifs pour une entreprise plus forte !

2.4.3.2 COMMUNIQUER AVEC TRANSPARENCE ET MOBILISER AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

OENEO souhaite donner du sens au travail, fédérer les équipes autour de projets communs et les mobiliser sur les enjeux du secteur. Informer les collaborateurs de l'actualité et des orientations du Groupe et de leur entreprise contribue à favoriser une bonne cohésion.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de développer une culture commune autour deux enjeux essentiels et partagés pour

l'avenir du Groupe : d'une part, la sensibilisation au monde du vin en ce qu'elle est essentielle pour comprendre nos clients et au développement de la culture Premium au cœur de l'offre du Groupe ; d'autre part, la compréhension des enjeux climatiques et énergétiques, afin que les salariés participent de façon active aux projets internes de transition mais également qu'ils contribuent chacun à leur niveau à la nécessaire prise de conscience globale.

OBJECTIF Communiquer, à l'échelle de chaque entreprise et a minima tous les semestres, nos objectifs et résultats à l'ensemble des salariés

RÉSULTATS 2023 (hors holding)

TOUTES LES ENTREPRISES ONT DÉFINI UN CADRE DE COMMUNICATION RÉGULIÈRE
(fréquence, support, moyens...)

Les outils de communication interne mis en place en 2022 se déclinent et s'enrichissent avec l'expérience (voir Actions 2023 de nos entités).

OBJECTIF Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au monde du vin et aux enjeux énergétiques et climatiques d'ici 2025

RÉSULTATS 2023

NOMBRE DE COLLABORATEURS SENSIBILISÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OU ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

604 personnes soit 58 % de l'effectif
en deux ans

NOMBRE DE COLLABORATEURS SENSIBILISÉS OU FORMÉS AU MONDE DU VIN PENDANT L'ANNÉE

45 personnes soit 4 % de l'effectif

Seguin Moreau a initié en 2023 des séances de formation à la dégustation auprès de ses salariés dans le cadre de son plan de formation. Sur les sites de Diam et Vivelys, la Fresque du Climat a été déployée largement pendant l'année 2023.

Politiques et actions

Conformément à l'objectif fixé de définition d'un cadre propice à la communication transparente, des mesures ont été prises en 2022 au sein de chaque entité, qui se poursuivent en 2023.

La déclinaison de l'objectif de sensibilisation au monde du vin, aux activités et offres d'OENEO et aux clients est laissée à la libre appréciation des entités, selon leur culture, leurs publics et

leur positionnement commercial. Pour toutes les divisions, cette sensibilisation implique la définition et la diffusion de valeurs et l'intégration de cette culture commune au cœur des parcours de formation des salariés et des nouveaux arrivants (voir actions de nos entités).

ACTIONS 2023

Concernant les enjeux environnementaux, de nombreuses formations et sensibilisations ont été dispensées dans nos filiales selon leurs priorités (cf. § 2.5.2 « Minimiser notre impact environnemental »). Ces temps d'échanges et de formations ont été renforcés dans le cadre d'une dynamique de Groupe en 2023.

En effet, le changement climatique a été le sujet de réflexion de la réunion annuelle 2022 des managers, avec l'intervention d'Arthur Keller, spécialiste des risques systémiques, et la réalisation de la Fresque du Climat. Concrètement, le Groupe a décidé de déployer largement la Fresque du Climat ou d'autres ateliers autour des enjeux climatiques pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à cet enjeu. En 2023, 21 animateurs et animatrices volontaires ont été formés dans les entités de Diam France, Diam Corchos, Diam Portugal et Vivelys : ils ont ensuite animé 35 Fresques pendant l'année, pour 460 participants. Sur deux ans, ce sont plus de 600 collaborateurs qui ont été sensibilisés aux enjeux climatiques.



Newsletter mensuelle auprès des managers pour informer les équipes des chiffres clés de l'activité et revenir sur les sujets d'actualité comme la santé, sécurité, les portraits du mois ou les informations Groupe.

Mise en place de rendez-vous triangulaires pour la découverte de nos produits et services : un membre de la R&D, un consultant et un autre membre du personnel échangent autour de l'une de nos offres.



Déploiement des deux premiers ateliers « Technique de dégustation et connaissance produit » sur le site de Merpins : animé en interne par un collaborateur du service R&D ou commercial œnologue, il est à destination des collaborateurs de tout métier et statut, afin de comprendre l'impact du bois et de la chauffe sur les profils du vin après élevage. Cet atelier a été plébiscité par les premiers participants, et est inscrit au plan de formation 2024 de tous les sites Seguin Moreau.



Poursuite du déploiement de la communication semestrielle à l'ensemble du personnel « Diam Infos » : ce kit de communication sur l'actualité et les sujets stratégiques est cascadié par la hiérarchie, depuis le Comité de Direction jusqu'aux collaborateurs de terrain. Les rendez-vous entre directeurs d'usine et équipes sont à la fréquence trimestrielle sur le site de Diam France et Diam Corchos, mensuelles sur le site champenois.

En complément, déploiement du format « Petit-déjeuner discussion » sur le site de Diam Corchos en janvier puis de Diam France en juillet : cette rencontre réunit le Directeur d'usine et un groupe de 8 salariés, pour un échange ouvert partant des questions des collaborateurs.

Sur le site de Diam Corchos, réunion de l'ensemble des collaborateurs pendant une journée en juin, pour partager les orientations stratégiques et les projets.

Engagement de formations externes sur le Monde du vin : dégustation et processus œnologiques pour toute l'équipe R&D ; formation certifiante de haut niveau « Wine & Spirit Education Trust » (WSET) suivie par plusieurs salariés (commerciaux, SAV, marketing, R&D), représentant un investissement significatif de l'entreprise.

Participation de salariés à des visites clients avec nos commerciaux : l'implication de l'administration des ventes (Diam France) ou des salariés de production (Diam Portugal, site champenois) permet d'appréhender les contraintes et les besoins des clients.

2.4.3.3 S'IMPLIQUER DANS NOTRE ÉCOSYSTÈME

Convaincus de l'importance de s'engager dans nos territoires d'implantation, nous entretenons un dialogue ouvert avec nos différentes parties prenantes externes et intensifions nos partenariats autour de nos sites.

OBJECTIF Favoriser la diversité et l'inclusion dans notre politique d'achats en ayant recours à des structures d'insertion

RÉSULTATS 2023

MONTANT DES ACHATS RÉALISÉS AUPRÈS DES STRUCTURES D'INSERTION OU D'EMPLOI DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

254 k€⁽¹⁾ **-18%**

(1) Hors holding et Amérique.

En 2023, les partenariats de longue date avec les structures d'insertion partenaires ont été maintenus. Le montant des achats en diminution reflète le niveau d'activité du Groupe.

OBJECTIF Structurer le mécénat et nos partenariats autour de l'égalité des chances, de l'insertion professionnelle, du développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation

RÉSULTATS 2023

MONTANT ENGAGÉ POUR LES ACTIONS DE MÉCÉNAT

164 k€⁽¹⁾ **+17%** **Dont 24%** sur nos deux priorités

(1) Hors holding.

Le mécénat a évolué à la hausse en 2023, notamment du fait de l'implication de l'ensemble des entités auprès de la Fondation pour la culture et les civilisations du vin (Cité du Vin) à Bordeaux. Le soutien à nos partenaires historiques (fondations universitaires et clusters) se maintient.

Politiques et actions

Acteurs sur leurs territoires, les entités du Groupe situées en France et en Espagne ont noué de façon historique des partenariats avec des structures d'insertion de personnes en situation de handicap autour de leurs sites ⁽¹⁾. Elles leur confient principalement des opérations de production (découpe, usinage, petites séries, emballage et conditionnement) et des prestations de service (espaces verts, blanchisserie, recyclage), des activités qui ont un contenu en emploi plus intéressant que de simples achats de fournitures de bureau.

Parallèlement, en lien avec les objectifs de la Charte Égalité-Diversité du Groupe, de plus en plus de partenariats sont noués par les entités pour faire découvrir nos métiers aux personnes en situation de handicap (DuoDay, visites, accueils en stage), pour accompagner des jeunes dans le démarrage de leur parcours

professionnel (« Nos quartiers ont du talent », « 100 chances 100 emplois ») ou pour soutenir des initiatives locales d'insertion. Cette dynamique, d'abord initiée sur les principaux sites français, s'amplifie et s'étend aux petits sites comme aux entités espagnole et portugaise.

Le mécénat, en lien avec notre priorité « Égalité des chances et insertion professionnelle », se concrétise également par le soutien aux fondations universitaires avec lesquelles les entreprises du Groupe sont en lien (Fondation Université Perpignan Via Domitia – UPVD – et Institut Agro Fondation), permettant, selon les programmes annuels des fondations, le financement de bourses de mobilité internationales, le soutien d'étudiants en situation de handicap ou la reprise d'études.

(1) Nos principaux partenaires :

Pour Seguin Moreau : Établissements de l'Arche à Courbillac et Cognac (16) et Fondation Léopold Bellan à Chinon (37).

Pour Diam : ESAT « Les Ateliers de la Vallée » (51) ; ESAT des Micocouliers (66) ; Centro especial de empleo Unión de lavandería, S.A (San Vicente de Alcantara, Espagne).

Pour Vivelys : Les Compagnons de Maguelone (34) ; ESAT du Conte Marsan Multiservices (40).

ACTIONS 2023

Enfin, concernant le pilier « Entrepreneuriat et innovation », le Groupe s'investit fortement dans l'écosystème de la filière vitivinicole pour soutenir la production et l'échange de savoirs et le développement d'activités innovantes.

En effet, le Directeur Général d'OENEO est Président du Conseil d'administration de VINSEO, cluster qui réunit les fournisseurs et les acteurs de la R&D et de l'enseignement de la filière vitivinicole en Occitanie, tandis que le Directeur Juridique et RSE d'OENEO est Président du Conseil d'administration d'INNOV'IN, le cluster dédié à l'innovation dans la filière vitivinicole en Région Nouvelle Aquitaine.

Par ailleurs, les entités du Groupe s'investissent dans des partenariats propres correspondant à leur métier : chaire OENOFUTUR de l'Université de Montpellier (Seguin Moreau), chaire Vigne & Vin de l'Institut Agro Montpellier (Diam) et Mas Numérique sur le Domaine du Chapitre de l'Institut Agro Montpellier (Vivelys).



Mise en place de prestation avec Les Compagnons de Maguelone à St Jean de Védas (34).

Partenariat avec l'ESAT du Conte Marsan Multiservices (40), à qui Boisé France confie des prestations pour la fabrication des inserts à barriques.



Pour la première année, participation du site de Merpins à l'opération Duo Day : quatre salariés ont accueilli à leur poste de travail une personne en situation de handicap pendant une journée.

Mise en relation avec l'ESAT « Les ateliers des Vauzelles » de Chateaubernard afin de détecter des possibilités de partenariat (évolution de leur personnel, sous-traitance, visites...) : l'accueil en stage permet de confirmer le souhait d'orientation vers un CAP Tonnellerie, ce qui a été le cas pour une personne en 2023

Mise en place d'une convention avec les services de secours et d'incendie de Bonneville (24) afin de permettre à un salarié pompier volontaire du site de Sambois de se libérer pour la formation et les interventions.

Participation de la Directrice des Ressources Humaines à l'opération « 100 chances 100 emplois » de la Mission locale de Cognac, qui propose aux professionnels de s'impliquer auprès de jeunes pour les accompagner dans leur orientation professionnelle et leur recherche d'emploi.



Participation à l'opération DuoDay pour la troisième année consécutive sur le site de Céret et pour la première année pour celui de Cumières (51).

Poursuite du partenariat avec « Nos Quartiers ont du Talent » : au-delà du parrainage, participation à l'opération « Booste ta candidature » et interventions en ateliers et en sessions afterwork réseau.

Participation à un concours sportif et solidaire de tous les sites de la division pendant 15 jours, réunissant plus de 100 participants en France, en Espagne et au Portugal : les équipes de DIAM étant arrivées premières du défi, ont remis un don à l'association locale de leur choix dans le champ de la solidarité ou de l'insertion par l'emploi.

Nombreuses visites de sites pour les lycéens, étudiants, associations... Diam Portugal a notamment accueilli l'association portugaise des parents et amis de citoyens en situation de handicap mental (APPADCM).

Implication dans les initiatives locales : Nuit de l'orientation (CCI66) ; à Céret, un binôme salariée/alternante a été Lauréat du Prix de la valorisation relation apprenti-maître d'apprentissage (UPVD).

2.5 RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT



Nous travaillons à la maîtrise et à la réduction des impacts environnementaux liés à nos activités. Plus particulièrement, nos priorités sont la préservation des **forêts de chênes** et de chênes-lièges, ressources essentielles à notre activité, la limitation des **émissions de gaz à effet de serre (GES)**, la maîtrise des consommations d'**eau** et d'**énergie** et la valorisation de nos **déchets** et sous-produits.



Joaquin HERREROS
Directeur Qualité Environnement,
Diam Bouchage

« LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT S'INTÈGRE DANS NOTRE CULTURE D'ENTREPRISE »

Le Groupe est profondément engagé en faveur de la protection de l'environnement. Nous avons mis en œuvre des pratiques environnementales dans toutes nos opérations de production ou de conception des produits et installations, allant de la réduction et la valorisation des déchets à la réduction de nos consommations d'eau et d'énergie et l'implantation des énergies renouvelables, autant d'orientations qui se traduisent dans nos plans d'investissements.

Notre objectif de réduction de notre empreinte carbone, au-delà des actions techniques, passe par la promotion d'une culture de responsabilité environnementale au sein de toutes les équipes et dans toutes les fonctions. En effet, nous contribuons toutes et tous, dans nos contextes professionnels comme personnels, à engager les transformations nécessaires pour répondre au défi climatique.

Nous continuons à intégrer ces enjeux dans le dialogue avec nos parties prenantes et à innover pour préserver notre planète.

2.5.1 Préserver les forêts de chênes et de chênes-lièges

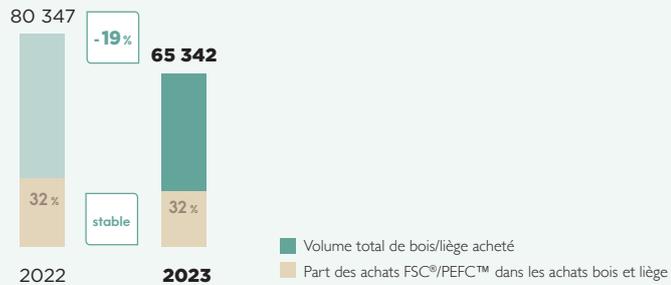
Les forêts contribuent à la protection des sols, participent au cycle de l'eau et régulent le climat local et global en séquestrant du dioxyde de carbone tout en accueillant une riche biodiversité. Si la déforestation est une réalité à l'échelle mondiale, les forêts européennes ⁽¹⁾ et françaises ⁽²⁾ sont quant à elles en expansion depuis 1990, mais fragilisées par le changement climatique. Puisqu'elles fournissent matériaux et énergie nécessaires à l'atténuation des émissions de GES (substitution aux matériaux pétro-sourcés et production d'énergie renouvelable), la gestion et la ressource forestière font partie des stratégies bas carbone publiques ⁽³⁾ ⁽⁴⁾.

Les activités du Groupe impliquent la transformation des chênes français et américains et du liège récolté sur le pourtour méditerranéen. Conscients des enjeux de préservation de ces ressources dans un contexte de pressions écologiques et économiques, nous nous approvisionnons de manière responsable et améliorons nos processus de fabrication afin d'économiser au maximum la matière.

OBJECTIF Viser l'exemplarité en matière d'approvisionnement de la ressource bois et liège

RÉSULTATS 2023

VOLUME ET PART DES ACHATS DE BOIS/LIÈGE QUI SONT CERTIFIÉS FSC®/PEFC™ (en tonnes)



La proportion des achats bois et liège certifiés/labelisés reste stable dans un contexte de réduction des achats.

OBJECTIF Optimiser et réduire l'utilisation de la matière première

RÉSULTATS 2023

ÉLEVAGE

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE BOIS consommée par produit fabriqué

-4%

BOUCHAGE

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE LIÈGE consommée par produit fabriqué

-8%

Au sein de la Division Élevage, les efforts d'optimisation des rendements pendant les étapes de merranderies et tonnelleriers se poursuivent et conduisent à une seconde année de baisse consécutive de l'intensité de consommation matière rapportée à la production. Au sein de la division Bouchage, le ratio diminue significativement, qui reflète les efforts engagés en termes d'optimisation industrielle.

(1) FOREST EUROPE, 2020 : State of Europe's Forests 2020.

(2) État et évolution des forêts françaises métropolitaines : synthèse des indicateurs de gestion durable 2020 – Institut national de l'information géographique et forestière. (2021) Piton B. (Coordinateur).

(3) Stratégie nationale bas carbone (SNBC) <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>.

(4) La nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts publiée en juillet 2021 prévoit de planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires d'ici à 2030 (https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:0d918e07-e610-11eb-a1a5-01aa75ed71a1.0012.02/DOC_1&format=PDF).

Politiques et actions

Le Groupe dispose de processus d'évaluation et de certification pour fournir des produits qualitativement irréprochables issus d'un environnement préservé. Son objectif est double : renforcer son approvisionnement en bois et liège certifiés ou labellisés écoresponsables et accroître la commercialisation de produits certifiés ou labellisés.

Visant l'exemplarité en matière d'approvisionnement, les garanties de l'origine et de gestion durable des forêts sont pour nous essentielles. Pour nos produits d'élevage fabriqués en France, nous privilégions le bois français : 100 % du bois utilisé par Boisé et par Seguin Moreau provient de France, garantissant le respect de la réglementation française. Notre merranderie aux États-Unis est quant à elle au plus près de la ressource en chênes américains. Nous nous appuyons sur les certifications PEFC™ et FSC® pour attester de la gestion durable des forêts, qui restent stables en proportion dans un contexte de contraction de l'activité.

Par ailleurs, Diam Bouchage a tissé des liens forts avec les associations forestières de gestion de la suberaie en France pour

participer à la réactivation de ces forêts longtemps abandonnées. Plus récemment, Diam Bouchage a initié des partenariats pour s'impliquer dans la plantation de chênes-lièges en fertirrigation, avec une première plantation réalisée en 2023 sur un terrain à proximité de son usine en Estrémadure (voir focus).

Préserver les forêts implique une économie de matière première tout en concevant des produits de qualité équivalente. Chacune des filiales du Groupe y travaille. Depuis 2022, OENEO a mis en place un nouvel indicateur d'intensité matière (consommation de bois ou liège rapportée à la production) afin de suivre les progrès réalisés, fruits des politiques d'optimisation engagées par chacune des directions industrielles de nos divisions.

Enfin, nous nous investissons en tant que partenaire acheteur responsable au sein des instances représentatives de nos métiers, en appuyant la filière subéricole et sylvicole et en participant à l'innovation et la recherche dans la chaîne de valeur pour accompagner sa transition.

ACTIONS 2023



Approvisionnement majoritaire en bois certifiés PEFC™ (à hauteur de 90 % depuis de nombreuses années) de l'usine de production de bois œnologiques Boisé.

Participation active au sein du Syndicat des Produits de Bois Œnologiques (SPBO), dont Boisé est adhérent depuis sa création.



Augmentation de la part d'approvisionnement en bois certifié PEFC™ pour s'établir en 2023 à 63 % dans le périmètre français (55 % en 2022).

Démarrage de la merranderie de Seguin Moreau Ronchamp, se basant sur les meilleures techniques disponibles pour une optimisation de la matière première bois. L'implantation de la production de staves sur ce site permet en addition une valorisation maximale des chutes de production qui ne correspondent pas au cahier des charges dimensionnel de la production de merrain pour la tonnellerie.

Participation active de Seguin Moreau, représentée par sa Directrice Générale, au sein du syndicat des Merrandiers de France ainsi que de la Fédération des Tonneliers de France, pour laquelle le service marketing a mis à disposition ses compétences. Seguin Moreau s'implique ainsi dans la prise en compte des enjeux de pérennisation de la ressource portés par ces syndicats professionnels auprès des pouvoirs publics.



Certification FSC® des bouchons Diam sur toute la chaîne de valeur, depuis l'achat de liège certifié issu de suberaies labellisées jusqu'à la finition des bouchons.

Poursuite des projets industriels du programme « OPTICORK » pour limiter les pertes de matières dans les différentes étapes de fabrication des bouchons.

Participation du Directeur Qualité et Environnement à la Plataforma Tecnológica Española del Corcho réunissant toutes les parties prenantes de la filière liège en Espagne : créée en 2022, cette plateforme a mis en place son organisation interne pour structurer sa réflexion sur l'innovation au service des enjeux de la filière.

Poursuite de l'accompagnement de la filière sylvicole française par l'achat de liège français récolté dans le Var, le Roussillon et en Corse à des prix favorables, assurant la redynamisation de la subériculture grâce à un débouché économique viable pour les sylviculteurs.

FOCUS

Alpalante fait de DIAM une partie prenante dans la préservation de la forêt de chênes-lièges

Diam Bouchage investit dans la préservation des ressources de liège à long terme en finançant une plantation expérimentale de plus de 10 000 pieds de chênes-lièges sur plus de 10 hectares en Estrémadure à proximité de son usine espagnole.

Afin d'inciter un regain d'intérêt de l'exploitation du chêne-liège, Diam Bouchage a entrepris avec l'appui de l'équipe des agroforestiers espagnols de Ferticork, de promouvoir un modèle de subéiculture conduite par apport minéral et hydrique. Celle-ci accompagne la croissance des arbres au cours des 40 premières années et permet de réduire les intervalles de temps entre les levées pour garantir un meilleur revenu agricole.

Cette infrastructure alimentée par énergie solaire se compose de sept lots avec différentes densités d'arbres suivis précisément sur leur croissance, le flux de sève, l'humidité du sol et les conditions météorologiques. Ces informations permettent de doser au plus juste les apports en eau sans gâchis qui sont près de six fois inférieurs au besoin d'une plantation arboricole classique. Elles serviront également à la modélisation des suberaies plus résistantes au changement climatique et économiquement viables.

Ces suberaies en conduite avec l'aide d'eau et nutriments participent à la séquestration du CO₂ et constituent une solution pour préserver et enrichir les sols en revalorisant des terres laissées en friche ou des forêts brûlées. À la suite de cette première expérimentation, Diam Bouchage prévoit d'étendre cette démarche sur d'autres territoires dans l'Ouest du bassin méditerranéen.

2.5.2 Minimiser notre impact environnemental

L'impact du changement climatique sur la filière vitivinicole est considérable : les variations climatiques peuvent entraîner des perturbations dans les cycles de floraison et de maturation des raisins ⁽¹⁾ en avançant la date des vendanges, et affecter la qualité et la quantité de la production de vin. De plus, les conditions météorologiques extrêmes telles que les sécheresses, les tempêtes, la grêle et les inondations peuvent endommager les vignobles et réduire les récoltes.

Directement concernés par l'impact du changement climatique touchant notre filière, nous souhaitons contribuer à son atténuation en minimisant notre propre impact : en adoptant

une trajectoire ambitieuse de réduction de nos émissions de GES, le Groupe a engagé ses entités à limiter leur contribution au changement climatique, avec des plans d'action.

Au-delà de cet enjeu central, la conduite de nos sites industriels doit adopter une gestion durable des ressources en eau et en énergie ainsi que conduire à une valorisation maximale de nos déchets et sous-produits. La certification de systèmes de management environnemental ou de l'énergie concourt à l'impératif d'amélioration continue des performances environnementales de nos activités.

2

FOCUS

Des certifications pour diminuer l'impact environnemental de nos sites industriels

Selon leurs enjeux et leur contexte, les sites industriels du groupe OENEO s'engagent dans la certification de systèmes de management dédiés à l'environnement :

- **Certification ISO 14001** – Système de management environnemental qui vise à prévenir et maîtriser l'ensemble des aspects environnementaux d'une activité sur le cycle de vie et dans une démarche d'amélioration continue.
- **Certification ISO 50001** – Système de management de l'énergie qui se concentre sur la maîtrise des consommations énergétiques, se basant sur le suivi des consommations et leur pilotage.

Voici l'état des lieux des entités certifiées selon ces référentiels :

Certifications	Entités concernées	Date de première certification	Échéance du certificat en cours
ISO 14001	Diam France	2021	2024 (décembre)
	Diam Corchos	2021	2027
	Diam Portugal	2023	2026
ISO 50001	Boisé France	2020	2026

2.5.2.1 LIMITER NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le calcul de l'empreinte carbone de l'ensemble du groupe OENEO a été mené une première fois en 2020 sur l'année 2019 et a constitué la première étape nécessaire à la définition d'une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du Groupe, à horizon 2025, publiée dans la DPEF 2020. Le Groupe a défini son objectif 2025 en se plaçant sur une trajectoire « Well Below 2 Degrees » (W2DS) du SBTi ⁽²⁾ à l'horizon 2030.

En conséquence, chaque division a engagé des plans d'actions, dont la mise à jour de notre empreinte carbone pendant l'année 2022,

a permis de voir les premiers bénéfices. Ces plans d'action se concrétisent en 2023 et se poursuivront en 2024 pour atteindre notre objectif 2025.

Au-delà de cette échéance, le Groupe poursuivra ces efforts, avec la définition des actions pour participer à l'enjeu d'atténuation des émissions à horizon 2030 : à cet effet, la feuille de route au-delà de 2030 sera définie avant l'échéance de notre première trajectoire à horizon 2025.

(1) LACCAGE : dix ans de recherche en partenariat pour l'adaptation de la viticulture au changement climatique, décembre 2021.

(2) La Science Based Targets Initiative (SBTi) se fonde sur une évaluation scientifique objective des efforts nécessaires à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les objectifs de réduction des émissions adoptés par une entreprise sont considérés comme conformes au SBTi s'ils correspondent au niveau de décarbonation requis pour limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement en deçà de 1,5 °C.

La trajectoire « Well Below 2 Degrees » (W2DS) est une trajectoire qui se base sur une probabilité de 67 % de rester en dessous d'un réchauffement climatique de 2 °C. Nous nous sommes appliqués à nous placer sur une telle trajectoire, mais nos objectifs étant fixés à horizon 2025 pour une première étape, nous n'avons pas enregistré notre trajectoire auprès du SBTi.

FOCUS

L'avancée de notre ambition Carbone

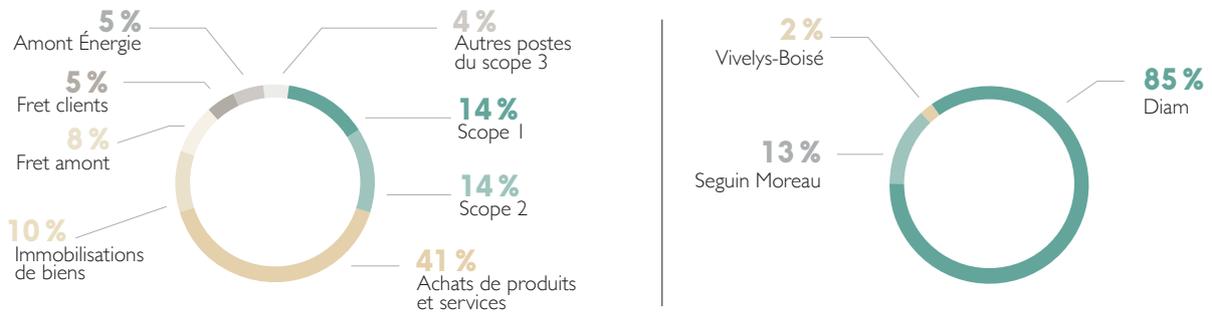
La mise à jour du bilan d'émissions de GES du Groupe pour l'année 2022, selon la même méthode⁽¹⁾ et sur le même périmètre⁽²⁾ que l'évaluation initiale de 2019, nous a permis de constater les progrès réalisés et de conforter le point d'arrivée : les politiques et actions engagées (cf. « Politiques et actions » ci-après) sont à même de nous permettre d'atteindre l'objectif à échéance 2025.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2022 : 79 627 tonnes CO₂eq.

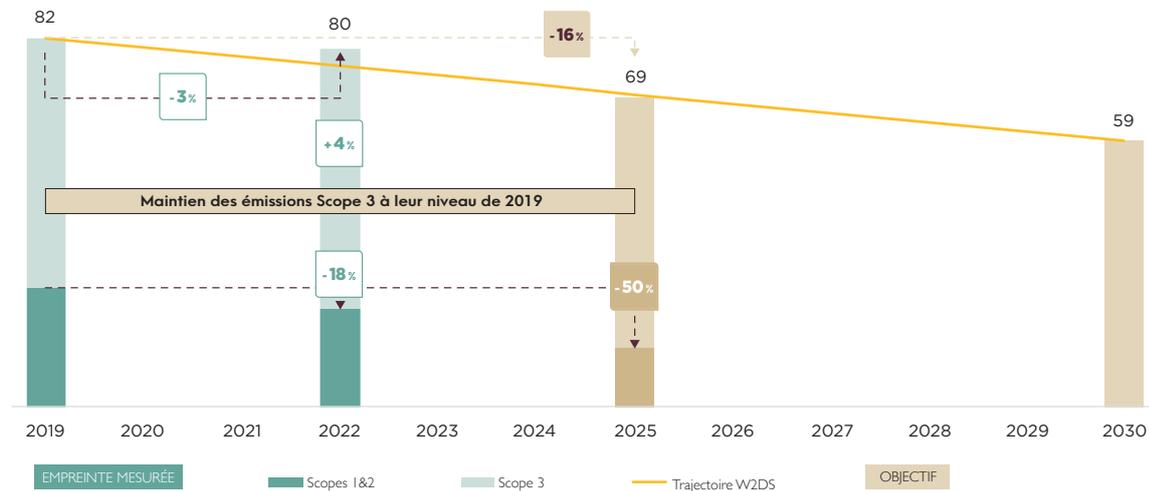
Les résultats 2022 présentent un profil équivalent aux résultats 2019, avec une place plus importante des émissions indirectes du scope 3 (achats de matières et amortissements de biens notamment), du fait de la diminution des émissions liées à l'énergie et aux procédés industriels (scopes 1 et 2).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre en 2022 par poste d'émissions et par entités

(en % des émissions totales)



Placement sur la trajectoire W2DS du groupe OENEO (en milliers de tonnes CO₂eq.)



(1) « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'article L. 229-25 du Code de l'environnement », version 5 juillet 2022, ministère de la Transition écologique et ADEME.

(2) Les postes suivants définis par le cadre réglementaire des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (article L. 229-25 du Code de l'environnement) ne sont pas pris en compte :

- postes ne concernant pas le groupe OENEO : émissions issues des sols et de la biomasse ; émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid ; actifs en leasing amont ; franchise aval, leasing aval ;
- postes exclus : déplacements des visiteurs et des clients (considéré non significatif déplacements au regard du faible poids des déplacements professionnels et domicile-travail – moins de 3 % de l'empreinte du Groupe).

Par ailleurs, les émissions associées à la combustion de la biomasse sur nos sites industriels sont considérées comme nulles, car le carbone biogénique de la biomasse a été séquestré lors de la croissance du bois (bilan nul entre séquestration et émissions).

OBJECTIF Réduire de 16 % notre empreinte carbone entre 2019 et 2025

RÉSULTATS 2023

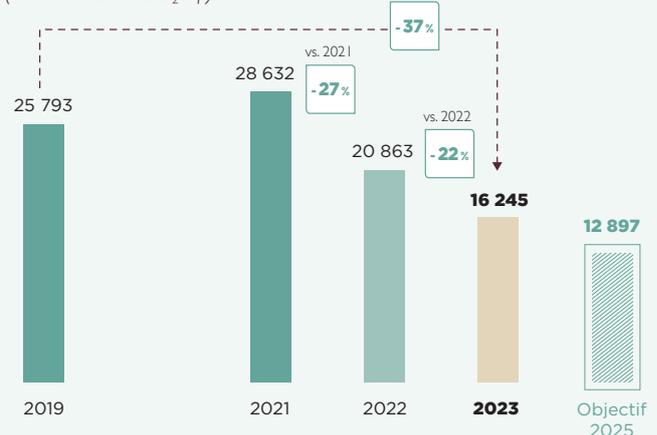
EMPREINTE CARBONE GLOBALE
(en tonnes de CO₂eq.)



OBJECTIF Réduire de 50 % nos émissions de GES liées à la consommation d'énergie et aux procédés industriels ⁽¹⁾ entre 2019 et 2025

RÉSULTATS 2023

ÉMISSIONS LIÉES À LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET AUX PROCÉDÉS INDUSTRIELS (en tonnes de CO₂eq.)



La baisse des émissions de GES liées à l'énergie, avec des facteurs d'émissions inchangés des mix électriques par pays ⁽²⁾, est corrélée au niveau d'activité de 2023. La baisse des émissions de GES est légèrement plus prononcée que celle constatée sur l'énergie (- 22 % contre - 21 %) du fait d'une réduction significative de la consommation de gaz naturel sur les sites de Diam Corchos et Diam Portugal (voir § 2.5.2.2).

OBJECTIF Développer nos moyens de production de source d'énergie renouvelable

RÉSULTATS 2023

PART DE LA CONSOMMATION ISSUE DE LA PRODUCTION INTERNE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
(biomasse, solaire)

42% +2pt

NOMBRE DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES IMPLANTÉES SUR NOS SITES EN VUE D'UNE AUTOCONSOMMATION

2

Concernant les énergies renouvelables, l'utilisation de la biomasse couvre une part plus importante de nos besoins en chaleur en 2023. Pour couvrir nos besoins électriques, de nouveaux projets photovoltaïques sont en cours de réalisation ou préparation en 2024, pour des mises en service en 2024 et 2025.

Politiques et actions

En 2023, les entreprises du Groupe ont poursuivi les projets de réduction des consommations d'énergie et de matière et continué le développement d'énergie renouvelable, ce qui nous permettra d'atteindre les objectifs 2025 de notre trajectoire sur les scopes 1 & 2. Première contributrice du Groupe, la division Bouchage déploie son programme d'investissements Énergie-Carbone sur la période 2022-2025 (voir § 2.5.2.2).

Sur le scope 3, les actions d'optimisation industrielle conduites dans chaque division, en réduisant l'intensité matière de la production (voir § 2.5.1), permettent de stabiliser les émissions du scope 3 amont, prépondérant dans notre bilan.

Enfin, pour réduire l'empreinte de leur chaîne logistique, les entreprises du groupe OENEO ont instauré un dialogue avec leurs prestataires de transport pour les accompagner dans leur décarbonation.

(1) Les émissions de gaz à effet de serre suivies annuellement sur les Scopes 1 & 2 se rapportent au périmètre environnemental de la DPEF et ne comprennent pas les émissions liées aux véhicules opérés dans les entreprises du Groupe. Ce poste est par contre intégré dans les résultats de l'empreinte carbone globale présentée ci-contre.

(2) Les publications officielles des facteurs d'émission de l'année 2023 n'étaient pas disponibles au moment du calcul de ces indicateurs.

ACTIONS 2023



Poursuite des efforts sur le packaging des bois œnologiques : après la réduction de l'épaisseur des sacs des copeaux, remplacement des anciens cartons des kits d'insert par des cartons 100 % kraft (recyclable et compostable) et élimination de la seconde couche de plastique des cartons de douelles.



Poursuite du projet lancé en 2021 autour du cerclage (20 % de notre empreinte carbone provient de l'utilisation des cercles en acier galvanisé pour la tenue mécanique des barriques et grands contenants) par la validation des options techniques en termes de réduction de l'épaisseur ou du nombre de cercles et incitation des clients à choisir ces options.



Mise en service des premières réalisations du projet Énergie-Carbone de la division (voir § 2.5.2.2)

Poursuite de l'implantation de bornes de recharge sur l'ensemble des sites en 2023 : au-delà de l'utilisation pour les véhicules d'entreprise désormais majoritairement hybrides, les collaborateurs pourront recharger leur véhicule pendant leur temps de travail, avec une facturation de l'électricité au prix coûtant pour l'entreprise.

Engagement de Diam France dans le dispositif Employeur Pro-Vélo : la référente Vélo du site de Céret a conduit un diagnostic pour identifier les besoins, notamment de stationnement : un abri vélo est en cours de réalisation à l'entrée du site au printemps 2024. Une journée dédiée à la pratique du vélo a été organisée en mai 2023 (réparation sur site, formation sécurité routière, remise d'équipements pour être visible).

Engagement de la division dans la démarche volontaire « Fret 21 » pour la réduction des émissions de GES du transport en qualité de donneurs d'ordre : ce dispositif est porté par l'Ademe et les associations professionnelles de la logistique (voir témoignage ci-dessous).



Loïc JACQUELIN

Responsable
Logistique et Stocks,
Diam Bouchage

« EN TANT QUE DONNEUR D'ORDRE, NOUS NOUS IMPLIQUONS DANS LA TRANSITION DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE »

Le transport représente plus de 10 % des émissions globales de GES de la division Bouchage. Le dispositif « Fret 21 » nous a permis d'être accompagnés pour réaliser un diagnostic approfondi de nos émissions et comprendre comment nous pouvons participer à la transition dans le domaine du transport.

En effet, les actions de réduction des émissions de GES sont connues des logisticiens (report modal, changement de carburation de nos transporteurs, augmentation du taux de chargement, etc.), mais encore faut-il connaître leur réel impact et leur faisabilité technique comme économique. C'est tout l'intérêt de la démarche « Fret 21 », qui a permis de mobiliser les parties prenantes de l'entreprise (chaîne de fournisseurs, ADV, commerce) pour lister et évaluer les actions envisageables. Les actions validées, dont la plupart sont déjà initiées, reposent sur l'évolution de notre organisation interne de la chaîne logistique et la collaboration avec nos partenaires transporteurs. Sur cette base, nous nous sommes engagés à diminuer d'au moins 5 % les émissions de GES liées au transport de marchandises entre 2022 et 2025.

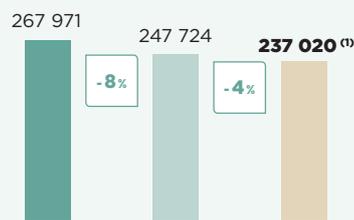
2.5.2 GÉRER DURABLEMENT NOS CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE

Pour répondre à l'urgence sur la disponibilité de l'eau et faire face aux enjeux de répartition et d'épuisement de ressources non renouvelables, le Groupe doit maîtriser et réduire sa consommation de ressources en eau et en énergie.

OBJECTIF Diminuer notre consommation en eau

RÉSULTATS 2023

CONSOMMATION TOTALE D'EAU DU GROUPE (en m³)



(1) Dont 71 % provenant de nos forages.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION par bouchon/produit fabriqué

ÉLEVAGE (kWh/kg)

+21%

BOUCHAGE (kWh/1 000 bouchons)

-4%

OBJECTIF Sensibiliser et former nos collaborateurs aux enjeux environnementaux

RÉSULTATS 2023

% DU PERSONNEL FORMÉ OU SENSIBILISÉ À L'ENVIRONNEMENT

58% +87%

56% du personnel toujours dans les effectifs au 31/12

La consommation de la division Bouchage diminue pour la seconde année de suite sur les principaux sites consommateurs. Au-delà de la baisse d'activité, le traitement des fuites, la restriction de l'arrosage en période de sécheresse et les actions d'économie déployées en 2023 (voir actions) expliquent la baisse de l'indicateur d'intensité d'usage. Au sein de la division Élevage, une importante fuite sur le site de Merpins explique la progression de l'indicateur d'intensité d'usage, alors que les investissements réalisés sur la merranderie Sambois permette une diminution substantielle de la consommation d'eau de ce site (voir actions).

Le déploiement de la Fresque du Climat mais également de la formation Écoconduite et Risques routiers a permis de toucher une large partie des salariés, en complément des sensibilisations régulières qui sont réalisées sur les sites certifiés ISO 14001 et ISO 50000.

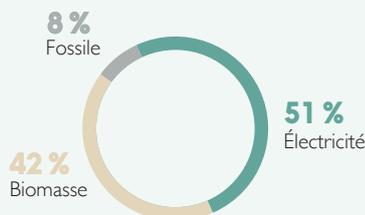
OBJECTIF Diminuer notre consommation d'énergie

RÉSULTATS 2023

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE DU GROUPE, BIOMASSE COMPRISE

140 627 MWh -18%

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SOURCE, BIOMASSE COMPRISE



CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU GROUPE HORS BIOMASSE (en MWh)



ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE HORS BIOMASSE par produit fabriqué

ÉLEVAGE (kWh/kg)

-5%

BOUCHAGE (kWh/1 000 bouchons)

-1%

La baisse d'activité explique la baisse de consommation d'énergie. La part de la biomasse dans le mix énergétique a augmenté du fait d'une plus grande capacité de couverture des besoins en chaleur par les chaudières biomasse des sites et a entraîné une diminution des consommations de gaz.

Cette baisse conjoncturelle d'activité, plutôt défavorable en termes de consommation énergétique, n'a cependant pas empêché la poursuite d'une réduction de l'intensité énergétique de la production. Pour la division Bouchage, cela s'explique par la mise en service des premiers équipements du projet Énergie-Carbone. Au sein de la division Élevage, l'arrêt progressif de l'activité de sciage de Seguin Moreau Ronchamp et l'amélioration des rendements matière ont conduit à une baisse significative du ratio énergétique.

Politique et actions

OENEO est engagé dans une politique volontaire de maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie à travers trois axes majeurs :

- l'optimisation des processus de production par l'innovation : les entités renforcent leur maîtrise des consommations énergétiques par des actions ciblées, permettant de réduire leur intensité énergétique ;
- la prise en compte de la consommation d'énergie et d'eau à chaque investissement, comme critère additionnel de la qualité et la sécurité des machines et installations ;
- le suivi des consommations par l'installation de compteurs intelligents sur nos sites industriels, première étape avant d'implanter un monitoring de l'énergie et des fluides (eau, air comprimé) ;

- la sensibilisation des salariés à des gestes éco-responsables à travers une démarche d'amélioration continue :

Sur les sites certifiés ISO 14001 et ISO 50001, la sensibilisation est constante et formalisée annuellement, permettant de rappeler à chaque collaborateur sa contribution aux atteintes des objectifs environnementaux des sites. Certains sites comme ceux de Diam France et Boisé incluent dans leur procédure d'accueil les gestes essentiels pour la protection de l'environnement. De plus, nous menons proactivement des actions de sensibilisation aux enjeux énergie et climat pour tous nos salariés. En 2023, le Groupe a déployé la Fresque du Climat auprès de l'ensemble des salariés de Diam et Vivelys (voir § 2.4.3.2).

ACTIONS 2023



Poursuite de la démarche d'amélioration continue dans le cadre de la certification ISO 50001 du site de Boisé l'intensité énergétique de la production est restée stable malgré une plus faible production.



Chez Sambois, mise en service d'un système de récupération des eaux de pluie et des ruissellements pour limiter les prélèvements par pompage de l'eau nécessaires à l'humidification des grumes et merrains sur parc : malgré une saison estivale plus précoce et longue, la consommation d'eau sur parc a été réduite de 18 % entre 2022 et 2023.

Mise en service de la centrale photovoltaïque implantée en toiture de la merranderie de NAPA, qui a couvert un tiers des besoins du site en électricité.



Poursuite des investissements structurants du projet Énergie Carbone de la division (voir focus) :

- Usines DIAMANT de Diam Corchos : mise en service du système de récupération de chaleur, conduisant à une utilisation résiduelle de gaz minimale et une économie d'eau ; test d'un système de récupération des fuites de CO₂ sur les compresseurs.
- Diam Portugal : poursuite de la baisse de consommation de gaz (- 90 % par rapport à 2022), par la réorganisation de la production et l'utilisation maximale de la chaleur produite par la chaudière biomasse et implantation de compteurs électriques dans les différents ateliers.
- Diam France : mise en place d'un système de récupération des eaux utilisées pour les tests du système d'extinction incendie, permettant leur réutilisation.

FOCUS

Le projet Énergie-Carbone de Diam Bouchage

Diam est le plus important consommateur d'énergie d'OENEO. C'est pourquoi le projet Carbone de Diam Bouchage a pour objectif ambitieux de réduire de 55 % entre 2019 et 2025 les émissions de GES associées à la consommation d'électricité et de combustibles.

Ce projet, inscrit dans notre plan industriel, se déploie de façon planifiée jusqu'en 2025 autour de trois axes :

- d'abord, consommer moins d'énergie en augmentant l'efficacité énergétique des procédés et en récupérant la chaleur de nos procédés ;
- ensuite, faire appel aux énergies renouvelables, comme le solaire, mais aussi mieux valoriser les poussières de liège générées par nos procédés. En effet, elles constituent un combustible renouvelable pour nos besoins en chaleur ;
- enfin, suivre et piloter nos consommations d'énergie pour maintenir les performances des investissements réalisés et identifier de nouvelles pistes de progression.

2023 a vu la mise en service d'un équipement de récupération de chaleur sur les usines DIAMANT de Diam Corchos : un échangeur de chaleur couplé à une pompe à chaleur permet d'une part de limiter les consommations de gaz aux phases de démarrage (déjà une baisse de consommation de 40 % à l'échelle du site constatée sur 2023), et par ailleurs de limiter le recours aux tours de refroidissement, donc la consommation d'eau.

Côté monitoring, le site de Diam Portugal ayant été équipé de sous-compteurs électriques fin 2023, tous les sites sont désormais équipés. Enfin, plusieurs projets de centrales photovoltaïques sont programmés sur 2024 ou début 2025 (ombrières sur le parking à Céret, centrale au sol à San Vicente de Alcantara).

2.5.2.3 VALORISER LES DÉCHETS ET SOUS-PRODUITS

OENEO a pour objectif de réduire l'impact des déchets et sous-produits, maîtriser les risques industriels et minimiser au maximum les éventuelles pollutions engendrées par nos activités.

Nos sites industriels respectent les réglementations environnementales européennes et nationales de plus en plus contraignantes afin de garantir la protection de l'environnement, la sécurité des personnes et la pérennité de nos outils industriels.

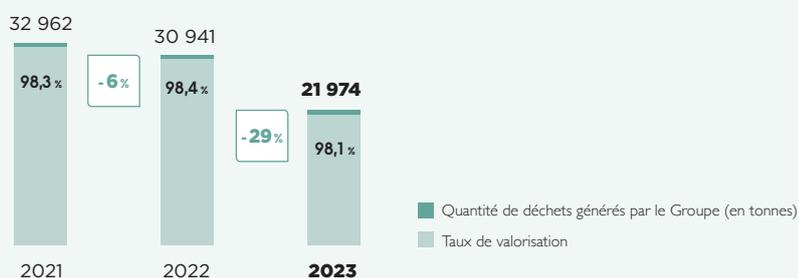
Pour que la maîtrise des risques et des pollutions entre dans le quotidien de la gestion de ses sites industriels, la division Bouchage s'est engagée dans la certification ISO 14001. Avec la certification de Diam Portugal au printemps 2023, l'ensemble des sites de la division sont désormais couverts.

2

OBJECTIF Maintenir un niveau de valorisation minimum de 95 % des déchets produits lors de nos process de fabrication

RÉSULTATS 2023

QUANTITÉ DE DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LE GROUPE ET TAUX DE VALORISATION (en tonnes)



Politiques et actions

Valoriser au moins 95 % des déchets de fabrication est un véritable défi relevé par chaque entité. Sur tous les sites industriels, des dispositifs de tri à la source permettent d'isoler les déchets dangereux et de diriger les déchets valorisables vers les bonnes filières.

Nos sous-produits de liège et bois sont intégralement valorisés, soit comme matières premières des industries du papier

(plaquettes issues des merranderies), soit par compostage (poussières de liège), soit pour fournir des combustibles aux chaudières externes (plaquettes et poussières).

Le maintien de notre objectif passe par une sensibilisation constante de notre personnel aux gestes de tri et la recherche de nouvelles filières de valorisation, en lien avec l'évolution de l'offre des prestataires de traitement.

FOCUS

Nos déchets sont des ressources

Depuis mai 2023, l'ensemble des poussières de liège (résidus liés à la production de la mise à la dimension des bouchons) de l'usine de Céret de Diam France sont valorisées comme combustible dans la chaufferie bois de la papeterie STERIMED située à 10 kilomètres du site. Pour permettre l'introduction des poussières de liège dans cette chaufferie qui utilise des plaquettes forestières et broyats de palette, les poussières sont compactées en boudins sur notre site, puis introduites dans la chaudière exploitée par Cofely par un système dédié de convoyeurs, investissement de Diam.

Ce partenariat industriel de proximité est la concrétisation de notre ambition de participer aux objectifs d'économie circulaire à l'échelle de nos territoires.

2.6 PRODUITS ET SERVICES À FORTE VALEUR AJOUTÉE



Par son offre, le groupe OENEO souhaite apporter des produits et des services à forte valeur ajoutée à ses clients et répondre aux nouvelles tendances du marché.

Ainsi, nous assurons d'une part la sécurité alimentaire des produits en maîtrisant nos chaînes de production et, d'autre part, nous innovons continuellement en développant des

solutions contribuant à la durabilité de la filière, au respect des collaborateurs et de l'environnement.

Nous élargissons en effet notre offre pour accompagner le secteur viti-vicole dans l'adaptation au réchauffement climatique et dans la protection de l'environnement.



Karine HERREWYN
Directrice
Générale, Vivelys

« POUR INNOVER, DÉPLAÇONS NOTRE REGARD ET FAISONS UN PAS DE CÔTÉ »

Le besoin d'innovation dans notre filière n'a jamais été aussi fort dans le contexte actuel de dérèglement climatique et d'évolution de plus en plus rapide des habitudes de consommation.

L'innovation est un pilier de notre raison d'être et la colonne vertébrale de notre développement. Notre approche intègre des innovations de rupture, tout comme l'amélioration continue de nos produits et services, dans un esprit d'ouverture et d'écoute des besoins de nos clients.

Notre dynamique d'ouverture en matière d'innovation nous conduit également à développer et à diversifier nos partenariats. La complexité des écosystèmes et l'accélération des évolutions technologiques nécessitent une collaboration accrue avec des acteurs extérieurs pour compléter nos savoir-faire.

Pour innover, il est souvent utile de déplacer son regard et de faire un pas de côté. Notre intention n'est pas uniquement de concevoir, fabriquer et de distribuer nos produits. Notre ambition est d'apporter un ensemble de solutions, répondant à la fois à la recherche de performance de nos clients et aux exigences du développement durable.

2.6.1 Garantir la sécurité alimentaire des produits

La qualité et la conformité des produits du groupe OENEO font l'objet d'une attention particulière car ils sont destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Notre ambition est d'assurer un niveau de qualité sans compromis grâce à des méthodes de travail et à la certification de nos activités sur nos chaînes de production.

OBJECTIF Maîtriser les risques alimentaires dans une démarche d'amélioration continue

RÉSULTATS 2023

BUDGET CONSACRÉ
À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

805 K€ +11%

SITES DE FABRICATION CERTIFIÉS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
DES PRODUITS (cet indicateur porte sur le périmètre européen)

7 sur 9

Politiques et actions

Chaque entité met en place des politiques et actions afin que leurs produits satisfassent les exigences réglementaires et celles des clients, et assurent ainsi la santé du consommateur final. La sécurité alimentaire progresse par l'uniformisation de bonnes pratiques et le renforcement des procédures existantes.

Le groupe OENEO appuie ses politiques dédiées sur la certification des systèmes de management de la qualité et de la sécurité alimentaire dans les entités du Groupe.

FOCUS

Des certifications pour assurer la sécurité alimentaire

Les entités d'OENEO s'appuient sur des certifications relatives au management de la sécurité alimentaire :

Certification ISO 22000 – Système de management de la sécurité des denrées alimentaires dont la conformité à la norme peut être certifiée. Elle explique les moyens qu'un organisme doit mettre en œuvre pour démontrer son aptitude à maîtriser les dangers liés à cette sécurité afin de garantir que toute denrée alimentaire est sûre.

Certification FSSC 22000⁽¹⁾ – Basée sur la norme ISO 22000 et intégrant des exigences supplémentaires, cette certification combine les exigences mutualisées des distributeurs et des industriels en matière de sécurité des aliments.

Ces certifications s'appuient sur la méthode HACCP, un système basé sur sept principes qui permet d'identifier, évaluer et maîtriser les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

Elles sont déployées sur les principaux sites de fabrication de nos produits :

Certifications	Entités concernées	Date de première certification	Échéance de la certification en cours
Certification ISO 22000	Seguin Moreau	2007	2026
	Boisé France	2017	2026
Certification FSSC 22000	Diam Corchos	2015 (auparavant ISO 22000)	2024 (août) (renouvellement en cours)
	Diam France	2015 (auparavant ISO 22000)	2026
	Diam Portugal	2021 (auparavant ISO 22000)	2024 (juillet) (renouvellement en cours)

2 Déclaration de Performance Extra-Financière

Produits et services à forte valeur ajoutée

ACTIONS 2023



Mise en place de la démarche HACCP sur la nouvelle gamme d'extraits naturels de chêne Boisé Absolu.

Implantation de la nouvelle version ERP Sage X3 v12 permettant un niveau plus fin de traçabilité.



Mise en place de la démarche HACCP sur la gamme des bois œnologiques.



Déploiement de la version 6 du référentiel FSSC22000 entrée en vigueur en avril 2023 : elle comprend entre autres de nouvelles exigences sur le développement d'une culture Qualité et Sécurité alimentaire, ainsi que l'intégration des impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire. Le renouvellement des certifications FSSC2200 en 2024 est réalisé selon ce nouveau référentiel.

Intégration de DIAM Portugal dans l'ERP de la Division, permettant une amélioration de la traçabilité de l'ensemble des produits.

2.6.2 Innover continuellement dans notre offre de produits et services

Innover est au cœur de notre Raison d'être et de notre stratégie pour garantir notre pérennité. Ainsi, les équipes R&D de nos entités travaillent au développement d'innovations pour améliorer nos savoir-faire et optimiser continuellement la qualité de nos

offres. L'ambition du Groupe est ainsi d'offrir aux producteurs de vins et de spiritueux des produits et des solutions à la fois novateurs et durables, qui répondent au mieux à leurs besoins et leurs attentes.

OBJECTIF Développer des produits à moindre empreinte environnementale

RÉSULTATS 2023

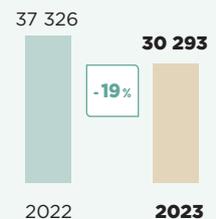
ÉLEVAGE

PRODUITS (tonnes)
VENDUS CERTIFIÉS
PEFC™



BOUCHAGE

BOUCHONS (milliers)
VENDUS LABELLISÉS FSC®
ET OKBIOBASED 4*



Les ventes de produits d'élevage certifiés PEFC progressent en 2023, elles représentent désormais 27% des ventes de la division Élevage. Les ventes de bouchons certifiés diminuent en 2023 en lien avec le niveau d'activité.

Politiques et actions

Nous souhaitons mettre notre expertise historique au service du développement de nouveaux produits à moindre impact environnemental. Ainsi, au-delà de la certification PEFC/FSC® de nos produits, nous développons des produits moins consommateurs de matière, ainsi que l'utilisation de matériaux alternatifs aux produits pétro-sourcés.

OENEO a également l'ambition de proposer des solutions techniques améliorant les conditions de travail chez ses clients et réduisant leur impact environnemental pour répondre à leurs propres enjeux. Vivelys développe par exemple des solutions d'automatisation et de pilotage proactif dans les chais pour réduire la pénibilité et les impacts environnementaux de la vinification.

ACTIONS 2023



Développement en cours de l'offre Ecolys en intégrant Ecolys non saccharomyces :

La bioprotection en œnologie est l'utilisation de levures peu ou non fermentaires pour « occuper le terrain » avant l'ensemencement en levure fermentaire de type saccharomyces. Ces pratiques permettent d'éviter la prolifération de micro-organismes d'altération naturellement présents sur la vendange pendant les étapes de transfert du raisin ou des macérations pré-fermentaires sans avoir recours au soufre. Un protocole spécifique de production de levures « non saccharomyces » a été développé avec Ecolys, qui permet de diviser par 40 la quantité de levure nécessaire pour la bioprotection, soit autant de déchets d'emballages évités.



Poursuite des travaux de recherche pour étendre la gamme de bouchons Origine by Diam® labellisés OkBioBased 4 étoiles, aujourd'hui destinée aux vins de garde et vins biologiques, à tous les autres types de vins (effervescents, spiritueux, entrée de gamme) : l'objectif est de trouver des matériaux biosourcés susceptibles de remplacer certaines matières premières pétro-sourcées utilisées dans les bouchons tout en apportant les mêmes garanties que les matériaux traditionnels pour la conservation du vin.

Lancement des têtes Setop Element pour le bouchage des vins spiritueux (voir focus).

2

FOCUS

Les têtes « Element » de SETOP, la circularité au service de l'esthétique dans le domaine des spiritueux

À la suite de nombreux essais, Diam Bouchage propose depuis 2023 au marché des spiritueux un nouveau concept haut de gamme entièrement éco-conçu, baptisé « SETOP Element » et développé sur la base de deux axes de recherches forts : le design et la naturalité.

Nous fabriquons des têtes à partir de matériaux habituellement considérés comme résidus naturels de la fabrication de spiritueux (drêche de whisky, marc de pomme, lavande, brisures de bois, etc.). Les matériaux utilisés sont fournis par les distillateurs eux-mêmes, qui surcyclent ainsi une matière habituellement jetée à la fin de leur processus de fabrication.

Nous appliquons également ce concept à nos propres sous-produits, en développant une gamme de tête Element à base de grains et poussières de liège écartés de nos process de fabrication.

Cette démarche vertueuse nous permet ainsi d'allier esthétique et économie circulaire.

2.6.3 Innover pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et aux enjeux de la vitiviniculture

Les professionnels de la filière doivent prendre en compte les préoccupations environnementales des consommateurs ⁽¹⁾ et leurs aspirations pour une alimentation plus saine et des vins moins « boisés », tout en s'adaptant aux effets du réchauffement

climatique. C'est pourquoi les équipes R&D du Groupe innovent pour intégrer ces évolutions et permettre une vinification et une conservation au service des démarches responsables de nos clients sans jamais déroger à la qualité de l'offre.

OBJECTIF Accompagner nos clients pour minimiser les intrants dans les processus de vinification et pour la conservation des vins — Contribuer à la recherche sur l'impact du changement climatique sur les arômes des raisins

RÉSULTATS 2023

NOMBRE DE PARTENARIATS DE RECHERCHE

34

PERSONNES DÉDIÉES À LA R&D

32 dont 10 doctorants et post-doctorants

CHERCHEUR DÉTACHÉ À L'ISVV
(Institut des sciences de la vigne et du vin de l'université de Bordeaux)

1

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES DÉDIÉE À LA R&D

1,5 %

Le Groupe consacre un effort constant au financement de la R&D pour préparer le futur. Les équipes R&D ont intensifié leurs partenariats avec les universités et laboratoires, ainsi que le nombre de thèses financées.

2 • Déclaration de Performance Extra-Financière

Produits et services à forte valeur ajoutée

Politiques et actions

Nos recherches s'orientent notamment autour des grands défis environnementaux pour la vitiviniculture.

Tout d'abord, la minimisation des intrants, tant dans les méthodes de culture à la vigne que dans l'élevage du vin. Le soufre est le plus controversé pour deux raisons : gustative – il ne permet pas de révéler tous les arômes du vin – mais aussi de santé – il peut être responsable de maux de tête et a un caractère allergène. Cependant, il est compliqué de le supprimer complètement car il est utilisé pour arrêter le développement des bactéries et des levures et ainsi conserver le vin. Dans l'optique de contribuer à la diminution des teneurs en soufre, la division Bouchage propose des produits innovants.

Ensuite, le travail s'attache à trouver de nouvelles solutions afin de limiter les impacts néfastes des changements climatiques sur la filière viti-vinicole. L'un des leviers est de valoriser au maximum les qualités des raisins récoltés, malgré des modifications d'arômes liées aux changements climatiques. Nous contribuons à la recherche *via* le détachement au sein de l'ISVV de Bordeaux de l'un de nos salariés.

Par ailleurs, le Groupe prend en compte les nouvelles tendances des consommateurs, qui se tournent vers des vins plus légers, voire sans alcool. Adapter nos offres au développement des vins No-Low (vins à faible teneur en alcool ou boissons sans alcool) est un enjeu pour les entreprises du Groupe qui mobilisent leurs équipes de R&D pour innover dans ce secteur en pleine expansion.

ACTIONS 2023



Développement en cours de l'offre Ecolys en intégrant Ecolys « non saccharomyces » : la bioprotection des vendanges par ces levures, en évitant la prolifération de bactéries indésirables, permet de réduire l'utilisation de soufre à la cave.

Application à la production de vins à plus faibles teneurs en alcool de notre programme de recherche sur le séquençage des vendanges à différentes étapes de maturité du raisin et sur l'élaboration de protocoles de vinification et d'élevage, notamment l'apport d'oxygène contrôlé et le choix des profils bois de la gamme Boisé® France.

Développement de la gamme Boisé Absolu pour répondre à l'évolution du marché et aux demandes croissantes de boisson sans alcool (voir focus).



Afin de mieux comprendre le vieillissement des vins en bouteilles et d'anticiper le choix des bouchons lors de la mise en bouteille chez nos clients, Diam Bouchage s'appuie au sein du service R&D sur un pôle de recherche exclusivement dédié à l'axe Œnologie, le « Pôle Œnologie ». Grâce à de nombreux partenariats et projets de recherche, Diam Bouchage comprend désormais comment les vins évoluent en bouteille en fonction de la perméabilité à l'oxygène des bouchons Diam testés, du cépage, des modes de vinification, des doses en sulfites ajoutés. Diam Bouchage répond ainsi plus facilement aux attentes de ses clients sur les profils aromatiques de leurs vins et sur la réduction de l'apport de sulfites.

En complément, le Pôle Œnologie poursuit ses travaux de recherche pour le développement de bouchons plus étanches destinés au bouchage des vins tranquilles et effervescents réduits en sulfites. Pour les nouveaux marchés comme les vins sans ou réduits en alcool, des partenariats universitaires ont été initiés en 2023 pour mieux comprendre et maîtriser le vieillissement de ces produits.

FOCUS

Boisé Absolu, une approche innovante pour premiumiser et créer de nouvelles boissons sans alcool

Les tendances des consommateurs évoluent et se diversifient, et les vigneron·nes s'adaptent en créant de nouvelles boissons à base de vin désalcoolisé. Pour proposer des produits de qualité, un travail de réflexion sur l'ensemble de l'itinéraire technique doit être effectué, de la sélection des vins et du choix de la technique de désalcoolisation à l'assemblage et la conservation. C'est un métier nouveau et un défi technique dans l'univers du vin !

Le bois fait partie de la composition des vins de qualité. Boisé France a souhaité participer à la montée en gamme de ces boissons à base de vin désalcoolisé en développant une solution de boisson qualitative et simple à utiliser. C'est ainsi qu'après 3 ans de R&D intensive est née la gamme des extraits naturels de chêne « Boisé Absolu ».

Les 4 extraits naturels 100 % chêne français, issus des références iconiques de Boisé France, amènent chacun complexité et intensité aromatique, allant de notes fraîches de chêne à des notes vanillées, toastées, épicées ou fumées et augmente la sucrosité et la longueur en bouche.

Boisé Absolu est la concrétisation de l'adaptation du savoir-faire du Groupe au développement des boissons sans alcool.

**Alexandre PONS**

Chercheur détaché
à l'Institut des sciences
de la vigne et du
vin (Université de
Bordeaux), OENEO

« COMPRENDRE LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE RAISIN ET LA VINIFICATION POUR DÉVELOPPER DES SOLUTIONS QUI RÉPONDENT AUX ENJEUX DES GRANDES RÉGIONS VITICOLES »

Depuis plus de 10 ans cette problématique est traitée en collaboration avec l'ISVV de Bordeaux. Les travaux préliminaires ont permis de mettre en lumière les composés d'arôme associés à cette modification de l'arôme des vins rouges produits sous des climats chauds et secs. Plus généralement, nos travaux de recherche démontrent que les millésimes chauds modifient de façon durable le profil aromatique des vins et leur aptitude au vieillissement. Cette observation est particulièrement importante pour les vins issus du cépage merlot, plus sensibles aux stress thermique et hydrique que le cabernet sauvignon par exemple. Le prolongement de ces travaux s'est traduit par l'utilisation de ces marqueurs moléculaires pour étudier l'impact du porte-greffe comme moyen de prévention des symptômes d'un stress hydrique sur les baies de cabernet sauvignon.

Sur la base de cette expertise forte, en lien avec la connaissance des déterminants moléculaires de l'aptitude au vieillissement des vins rouges et blancs, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) nous a sollicités pour travailler sur la longévité des vins de Bourgogne. Ce projet d'une durée de 4 ans s'achève fin 2025. Il a pour objectif la mise au point d'un nouvel outil de mesure du potentiel de garde des vins blancs de Chardonnay. C'est dans ce contexte que le projet Apogée, mené à l'ISVV en collaboration avec le groupe OENEO, a pour objectif d'apporter des solutions concrètes à cette problématique complexe.

2.7 APPLICATION DU RÈGLEMENT TAXONOMIE

2.7.1 Contexte

La présente publication s'inscrit dans le cadre de l'application de l'Article 8 du règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie verte et du règlement délégué (UE) 2021/2178.

La Taxonomie Verte Européenne, tel que définie par le règlement UE 2020/852 est un dispositif de classification des activités économiques selon leur contribution aux objectifs climatiques et environnementaux fixés dans le cadre du pacte vert européen.

Les entreprises soumises à la Taxonomie sont tenues de publier des informations quant à la part de leur chiffre d'affaires, CapEx et OpEx contribuant de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Représentant un indice de la durabilité des activités économiques d'une entreprise, l'objectif central de la Taxonomie européenne est d'initier une transformation profonde dans la manière dont les activités économiques sont évaluées et financées, tout en

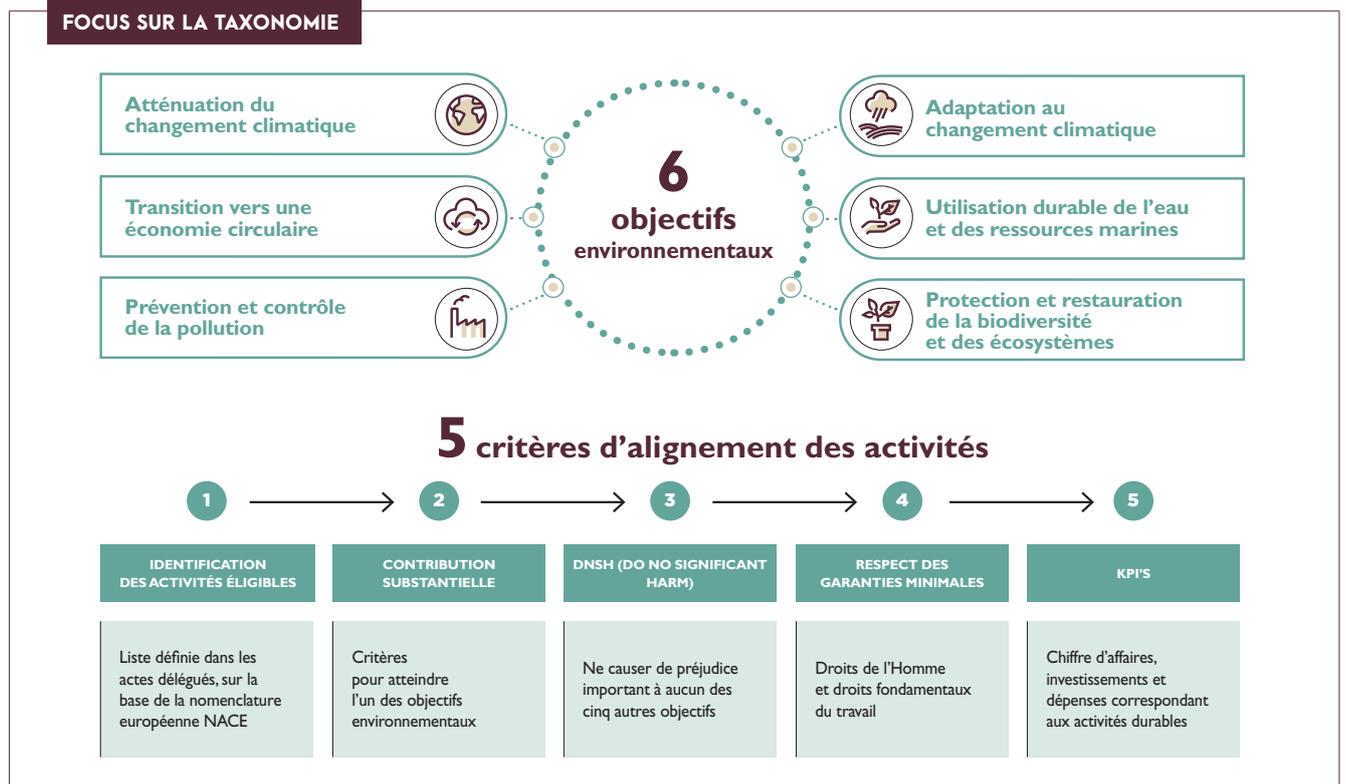
favorisant la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement dans l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Le *reporting* Taxonomie repose principalement sur 2 étapes, l'analyse d'éligibilité et l'analyse d'alignement des activités d'une entreprise.

Une activité économique peut être considérée comme éligible lorsqu'elle est répertoriée dans les actes délégués du règlement Taxonomie, ce qui signifie qu'elle a été identifiée par la Commission européenne comme ayant le potentiel de contribuer significativement aux objectifs environnementaux énoncés.

Dans un second temps, une activité éligible peut être considérée comme alignée à la Taxonomie lorsque celle-ci :

- respecte le ou les critères techniques de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ;
- ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (dits *do no significant harm* – DNSH) ;
- respecte les garanties minimales relatives aux droits de l'homme, au droit de la concurrence, à la corruption et à la fiscalité.



2.7.2 Résultats des activités du groupe OENEO à la Taxonomie européenne

Une revue exhaustive des activités du groupe OENEO a été menée au regard du cadre réglementaire de la Taxonomie Européenne tel que précisé par le règlement délégué

(UE) 2021/2139 afin de définir les activités du Groupe étant éligibles et alignés.

Les résultats des indicateurs Taxonomie au titre de l'exercice 2023/2024 sont présentés ci-dessous de manière synthétisée :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Liste des activités	CapEx (€)	%
CCM 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	1 021 761	4,8 %
CCM 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	10 401	0,0 %
CCM 7.5 Installation, entretien et réparation de compteurs intelligents pour le gaz, la chaleur, le froid et l'électricité	39 594	0,2 %
CCM 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	639 430	3,0 %
CCM 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	511 995	2,4 %

Aucun chiffre d'affaires n'a été identifié comme éligible sur l'exercice.

2.7.3 Méthodologies

2.7.3.1 INDICATEUR CHIFFRE D'AFFAIRES

Le numérateur du chiffre d'affaires est constitué du chiffre d'affaires généré par les activités alignées à la Taxonomie. Or, OENEO n'a pas identifié de chiffre d'affaires éligible et aligné pour l'exercice 2023/2024.

Comme présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, le dénominateur reprend le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élevant à 305,7 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024.

2.7.3.2 INDICATEUR CAPEX

La part des CapEx éligible du groupe OENEO pour l'exercice 2023/2024 s'élève à 10,4 % sur un total de dépenses d'investissement de 21 304 000 € (voir Compte de résultat consolidé). Ces dépenses sont qualifiées comme éligibles à la Taxonomie verte européenne essentiellement au titre des mesures individuelles.

Définition :

La part des CapEx du groupe OENEO étant qualifiée comme éligible a été calculée en tenant compte de la part des CapEx éligible à la Taxonomie (numérateur) divisée par le CapEx total (dénominateur).

Le total des CapEx est constitué de l'ensemble des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice, avant dépréciations, amortissements, réévaluations et variations de la juste valeur, et des droits d'utilisation IFRS 16.

Les dépenses d'investissement peuvent être qualifiées comme éligibles dès lors qu'elles sont associées :

- aux activités éligibles à la taxonomie ;
- à un plan de CapEx ;
- à l'achat de produits issus d'activités éligibles au titre de mesures individuelles.

2 Déclaration de Performance Extra-Financière

Application du règlement Taxonomie

Éligibilité

Il a été déterminé que le chiffre d'affaires d'OENEO n'est pas éligible au sens de la Taxonomie Européenne, et par conséquent, aucun CapEx lié à une activité alignée n'a été identifié.

Le Groupe a tout de même identifié, dans le cadre de mesures individuelles, des dépenses d'investissement contribuant aux activités suivantes :

- **CCM 6.5** « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » ;
- **CCM 7.4** « Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) » ;
- **CCM 7.5** « Installation, entretien et réparation de compteurs intelligents pour le gaz, la chaleur, le froid et l'électricité » ;
- **CCM 7.6** « Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables » ;
- **CCM 7.7** « Acquisition et propriété de bâtiments ».

Bien que l'analyse ait été réalisée sur les six objectifs de la Taxonomie Européenne, seules des activités contribuant à l'objectif I (atténuation du changement climatique) ont pu être identifiées au regard des investissements réalisés sur l'année.

Alignement

À date, le Groupe n'a pas encore réalisé d'analyse de risques physiques climatiques et n'est donc pas en mesure de répondre aux critères du DNSH A, applicable à l'ensemble de ses activités éligibles. Par conséquent et par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne pas publier d'alignement.

2.7.3.3 INDICATEUR OPEX

Les dépenses d'exploitation retenues par le Groupe en application des dispositions de la Taxonomie concernent les dépenses de recherche et développement non capitalisées, les charges de location, les dépenses d'entretien, de réparation, de maintenance et les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles.

En 2023/2024, les OpEx au sens de la Taxonomie s'élèvent à 14 462 428 €, par rapport à un total OpEx de 262 922 044 €, soit 5,5 %. Compte tenu du montant non significatif de OpEx Taxonomie, le Groupe a recours à l'exemption de publication permise par la réglementation.

2.7.4 Perspectives

Le Groupe va étudier les possibilités d'évolution en matière d'automatisation du *reporting*, sur la base de l'identification, dès la prise de décision de l'investissement, des flux financiers correspondant potentiellement à des activités éligibles.

2.8 ANNEXES

2.8.1 Annexe 1 – note méthodologique

2.8.1.1 LE PROTOCOLE DE REPORTING

La collecte des informations est guidée par le protocole de reporting du Groupe. Ce document, mis à jour annuellement, présente et rappelle la structure et les moyens mis en œuvre pour assurer un reporting pertinent et sûr. Les définitions et les méthodes utilisées pour le calcul des indicateurs y sont décrites. Il met en lumière les bonnes pratiques des divisions du Groupe en matière de développement durable. Destiné aux contributeurs du reporting RSE, il n'a pas vocation à être public.

Une enquête par questionnaires ciblés est réalisée annuellement auprès des contributeurs pour collecter les informations qualitatives les plus pertinentes présentées dans le rapport.

Les informations quantitatives publiées dans ce présent rapport sont principalement issues des systèmes d'information de chaque division et de chaque service (RH, Finances, Achats, Industrie, Qualité-Environnement). Des matrices personnalisées et commentées (tableurs Excel) regroupant l'ensemble des tableaux quantitatifs nécessaires à l'élaboration du reporting sont remplies annuellement, puis remontées à la direction RSE en charge de la consolidation et de la rédaction du rapport. Après réception de l'ensemble des données, ladite direction vérifie, consolide et saisit les données dans un tableur Excel qui regroupe l'ensemble des données du Groupe.

En 2023, la méthode de reporting a été améliorée sur les données Ressources Humaines, afin de collecter les données brutes (extractions des systèmes d'information RH) et de les traiter automatiquement au niveau Groupe pour calculer les indicateurs, ce qui réduit la marge d'erreur possible dans la retranscription des données d'un tableau à l'autre. Des contrôles de cohérence ont systématiquement été réalisés par la direction RSE d'OENEO.

Nous avons pour objectif de poursuivre cette automatisation. Les personnes en charge du reporting RSE ont commencé un travail, en collaboration avec la direction financière, pour intégrer les indicateurs extra-financiers au système de consolidation financière.

2.8.1.2 LA PÉRIODE DE CONSOLIDATION

L'année civile est la période retenue pour le reporting RSE, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cette dernière ne coïncide pas avec l'exercice fiscal du Groupe, qui est du 1^{er} avril au 31 mars. Ce choix, fait pour des raisons d'organisation interne, n'affecte aucunement la pertinence des données.

2.8.1.3 LA VÉRIFICATION DU REPORTING

Deloitte & Associés, commissaire aux comptes du groupe OENEO, a été mandaté pour attester de la présence des informations telles que listées dans l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Cet auditeur tiers doit émettre un avis motivé sur :

- la conformité de la déclaration, notamment la cohérence entre le modèle d'affaires, les risques, les politiques et les indicateurs publiés ;
- la sincérité des résultats présentés en matière sociale, environnementale et sociétale, notamment les indicateurs et informations qualitatives et quantitatives publiés.

Son rapport est présenté en section 2.8 du présent chapitre.

2.8.1.4 LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Le périmètre du reporting RSE se rapproche le plus possible du périmètre des comptes consolidés.

En 2023 :

- trois entités présentant un faible effectif (SETOP, DGS - Diam Global Services, Galileo) ont été intégrées dans le périmètre, dans l'objectif de se préparer à l'exhaustivité demandée par le futur cadre de reporting (CSRD) ; elles représentent un effectif de 12 personnes au 31/12/2023 ;
- la société Enodev Argentina est sortie du périmètre : elle est en cours de liquidation, elle n'a plus d'effectif depuis fin 2022 ;
- la merranderie S.T.A.B. ayant arrêté ses activités fin 2022, seul a été pris en compte le mouvement début 2023 des 6 salariés encore présents au 31/12/2022.

La liste à jour des entités juridiques incluses et exclues dans le reporting RSE est présentée dans l'organigramme suivant :

DIVISION BOUCHAGE

DIVISION ÉLEVAGE

Entités incluses dans le reporting extra-financier



Diam Bouchage (France) ◆
Production, finition & vente de bouchons

Diam France (France) ◆◆
Production, finition & vente de bouchons

SETOP (France)
Conception et vente de bouchons pour vins spiritueux

Diam Corchos SA (Espagne) ★
Production, vente & négoce bouchons ; approvisionnement et stockage du liège

Vallegrande Corchos (ex-Piedade Corchos) (Espagne) Logistique

Diam Portugal (Portugal) ★
Production, finition & vente de bouchons

DGS - Diam Global Services (ex-Piedade) (Portugal)
Achat et vente de liège et autres matières premières



Seguin Moreau & Co (France) ★
Production, vente & négoce fûts

Seguin Moreau Napa Cooperage (États-Unis) ★
Production, usinage, vente & négoce fûts

Sambois (France) ★
Production (Merranderie)

S.T.A.B. (France)
Production (Merranderie)

Tonnellerie Millet (France) ★
Production, vente & négoce fûts

Seguin Moreau Ronchamp (France) ★
Scierie, parqueterie, merranderie, exploitation forestière

Galileo (France)
Production cuves béton



Vivalys (France) ★
Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin

Vivalys Chili (Chili)
Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin

Vivalys USA – Oenodev, Inc (États-Unis)
Conseil et vente de solutions innovantes au service du vin

Boisé France (France) ◆◆
Production & vente de copeaux

Entités exclues du reporting extra-financier



Sabate South Africa (Afrique du Sud)
Sans activité

Diam Closures PTY LTD (Australie)
Sans activité

Industrial OENEO Sudamericana (Chili) ▲
Finition & vente bouchons

Diam Closures USA (États-Unis) ▲
Représentation commerciale



OENEO Australasia (Australie) ▲
Distribution fûts, tonneaux

Hegemoack (ex-Tonnellerie D.) (France) ▲
Vente fûts



Oenodev Argentina (Argentine)
Sans activité

- ▲ Entités exclues dont l'effectif est marginal.
- ★ Entités avec production industrielle – Périmètre environnemental.
- ◆ Entités auditées par l'OTI dans le cadre de la présente DPEF.

En conséquence, le périmètre social couvre 1 038 personnes présentes dans l'effectif au 31/12/2023, ce qui représente 99 % de l'effectif Groupe ⁽¹⁾.

OENEO, en tant que holding (10 salariés au 31/12/2023), est exclu de tout indicateur, sauf les effectifs, les mouvements (départs et arrivées, turnover), leur répartition (par sexe, par catégorie socio-professionnelle), la formation et les incidents de discrimination ou harcèlement.

Le périmètre environnemental inclut tous les sites de production du Groupe. Il exclut les entreprises sans site de production que sont Diam Bouchage (siège social de la division implanté sur le site de Diam France), Vallegrande Corchos (activité accueillie sur le site de Diam Corchos), Vivelys Chili, Vivelys USA – Oenodev, Inc., SETOP (activités commerciales), DGS – Diam Global Service (activités d'achats). Galileo, qui dispose d'un atelier d'assemblage de cuves en béton employant deux personnes, est également exclu du périmètre environnemental du fait de la très faible consommation d'énergie et production de déchets au regard des autres sites.

L'indicateur de sécurité alimentaire sur la certification (ISO 22000 et FSSC2 2000) porte sur le périmètre européen et exclusivement les sites qui produisent des produits en contact avec les aliments : sont inclus les sites de Diam Bouchage, les tonnelleres Seguin Moreau et Millet, le site de Seguin Moreau Ronchamp (fabrication de staves), le site Boisé France (fabrication de bois œnologiques) ;

sont exclus Seguin Moreau Napa Cooperage (États-Unis) et les merranderes Sambois et S.T.A.B., industries de la première transformation du bois qui fournissent en merrains bruts la tonnellerie Seguin Moreau. Concernant les autres indicateurs, nombre de responsables Qualité Sécurité Alimentaire et budget consacré à la sécurité alimentaire, Seguin Moreau Napa Cooperage (États-Unis) est aussi exclu.

Le *reporting* permet de calculer :

- des indicateurs de résultats : ils sont calculés pour l'année 2023 sur l'ensemble du périmètre de la DPEF tel qu'explicité ci-dessus ;
- des indicateurs de performance : ils rendent compte d'une intensité de certains résultats pour l'année 2023 ou d'une progression des résultats sur la dernière année.

Bien que le périmètre social ait été modifié entre 2022 et 2023 (intégration de trois entités), l'impact sur l'effectif pris en compte est faible (12 personnes, soit 1 % de l'effectif global au 31/12/2023). En conséquence, l'intégration de ces trois entités dans le périmètre 2023 n'influence qu'à la marge les résultats consolidés à l'échelle du Groupe. Il a été ainsi validé avec l'OTI que le calcul des indicateurs de performance portant sur la progression annuelle entre 2022 et 2023 serait réalisé sans ajustement à périmètre identique.

2.8.2 Annexe 2 – Liste des enjeux non prioritaires

Certaines informations requises au titre des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce ne sont pas abordées dans le présent document. En effet, l'analyse des risques RSE a montré que les thématiques suivantes ne sont pas pertinentes au regard des activités du groupe OENEO :

- lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- lutte contre la précarité alimentaire ;

- respect du bien-être animal ;
- respect d'une alimentation responsable, équitable et durable ;
- actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

(1) Effectif total du Groupe au 31/12/2023 sur le périmètre financier, hors travail temporaire, contrats de professionnalisation et d'alternance : 1 044.

2.8.3 Annexe 3 – Table de concordance de la DPEF

Le présent chapitre comprend les informations requises par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce.

La table de concordance suivante renvoie aux sections du Rapport Annuel correspondant à la déclaration de performance extra-financière du groupe OENEO.

Articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre(s)/section(s)	Page(s)
Modèle d'affaires de la Société	Présentation du Groupe	7
Description des principaux risques relatifs à la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	2/2.3.3 ; 2/2.4 2/2.5 ; 2/2.3.4	44-45 ; 47-62 ; 63-73 ; 46
Conséquences sociales de l'activité de la Société	2/2.4	47-62
Conséquences environnementales de l'activité de la Société	2/2.5	63-73
Effets de l'activité de la Société quant au respect des droits de l'homme	2/2.3.4	46
Effets de l'activité de la Société quant à la lutte contre la corruption	1/1.5.4.4 ; 2/2.3.4	26 ; 46
Effets de l'activité de la Société quant à la lutte contre l'évasion fiscale	2/2.3.4	46
Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	1/1.5.4.3 ; 2/2.5.2.1	24-25 ; 67-70
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	2/2.4.3.3	61-62
Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	2/2.5.2.3	73
Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Au regard des activités du groupe OENEO, la thématique relative au gaspillage alimentaire est identifiée comme non pertinente	
Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	Au regard des activités du groupe OENEO, la thématique relative à la lutte contre la précarité alimentaire est identifiée comme non pertinente	
Engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	Au regard des activités du groupe OENEO, la thématique relative à une alimentation responsable, équitable et durable est identifiée comme non pertinente	
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2/2.3.4	46
Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	2/2.4.3.1	56-58
Mesures prises en faveur des personnes handicapées	2/2.4.3.1 ; 2.4.3.3	56-58 ; 61-62

2.8.4 Annexe 4 – Taxonomie – Tableaux de résultats sur l'année fiscale 2023/2024

CHIFFRE D'AFFAIRES ISSU DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

2

Exercice N	2023/24			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)	
	Code (2)	Chiffre d'affaires (3) (€)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)				Garanties minimales (17)
Activités économiques (1)																			
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		0	0 %	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	%	
Dont habilitantes		0	0 %															%	H
Dont transitoires		0	0 %															%	T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %	
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %	
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		305 728 290	100 %																
TOTAL (A. + B.)		305728290	100%																
Part du Chiffre d'affaires aligné et éligible sur le chiffre d'affaires total																			
Alignée sur la taxonomie par objectif										Éligible à la taxonomie par objectif									
CCM										0 %									0 %
CCA										0 %									0 %
WTR										0 %									0 %
CE										0 %									0 %
PPC										0 %									0 %
BIO										0 %									0 %

CAPEX ISSUS DES PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

Exercice N	2023/24			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)			
Activités économiques (1)																		

A. Activités éligibles à la taxonomie

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

| CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.) | 0 | 0 % | NON | NON | NON | NON | NON | NON | OUI | 0 % | | |
|---|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|
| Dont habitantes | 0 | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | OUI | 0 % | H | |
| Dont transitoires | 0 | 0 % | 0 % | | | | | | OUI | 0 % | | T |

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	1 021 761	4,8 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	10 401	0,0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
Installation, entretien et réparation de compteurs intelligents pour le gaz, la chaleur, le froid et l'électricité	CCM 7.5	39 594	0,2 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	639 430	3,0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	511 995	2,4 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		2 223 180	10,4 %	%	%	%	%	%	%								0 %		
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		2 223 180	10,4 %	10 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		

B. Activités non éligibles à la taxonomie

CapEx des activités non éligibles à la taxonomie	19 080 820	89,6 %
TOTAL (A. + B.)	21 304 000	100 %

Part des CapEx alignée, éligible sur le total des CapEx

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	10,4 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

OPEX ISSUS DES PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

Exercice N	2023/24			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)			
Activités économiques ⁽¹⁾																		

A. Activités éligibles à la taxonomie

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		0	0%	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	%								
Dont habilitantes		0	0%	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	%	H							
Dont transitoires		0	0%	%						OUI	%		T						

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0	0%	%	%	%	%	%	%								%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		0	0%	%	%	%	%	%	%								%		

B. Activités non éligibles à la taxonomie

OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		0	0%																
TOTAL (A. + B.)		14462428	100%																

Part des OpEx alignée, éligible sur le total des OpEx

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Ligne		Activités liées à l'énergie nucléaire
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Ligne		Activités liées au gaz fossile
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

2.9 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 mars 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification sous le numéro n°3-1886, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos 31 mars 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRE

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

La société a choisi de présenter la Déclaration sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et non sur l'exercice clos au 31 mars 2024.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet

d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

2 Déclaration de Performance Extra-Financière

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 I et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ⁽¹⁾.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables,

des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mars et juin 2024 sur une durée totale d'intervention de dix semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾. Ces travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
 - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
 - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽³⁾ et couvrent entre 17 % et 88 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
 - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 28 juin 2024

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Stéphane LEMANISSIER
Associé, Audit

Julien RIVALS
Associé, Développement Durable




(1) Informations qualitatives :

Les mesures prises en faveur du respect du cadre réglementaire et des normes internationales en matière de lutte contre la corruption, de l'évasion fiscale et du droit du travail et perte de notoriété (paragraphe « éthique et intégrité ») ; Les mesures prises en faveur de la qualité et la conformité des produits du Groupe OENEO (paragraphe « Garantir la sécurité alimentaire des produits », focus division Bouchage) ; Montant des achats réalisés auprès des structures d'insertion ou d'emploi de personnes porteuses de handicap (paragraphe « S'impliquer dans notre écosystème ») ; Nombre de partenariats de recherche (paragraphe « Innover pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et aux enjeux de la viti-viniculture », focus division élevage).

(2) Informations quantitatives sélectionnées :

Données sociales : Effectif au 31/12/2023 ; Nombre d'embauches et de départs ; Taux de turnover ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence et taux de gravité (employés et intérimaires) ; Nombre total d'heures de formation ; Nombre d'heures de formation par employé.

Données environnementales : Déchets (Quantité totale et part des déchets valorisés) ; Consommation d'eau ; Consommation d'énergie ; Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) ; Pourcentage de bois ou de liège acheté certifié ou labellisé ; Pourcentage du chiffre d'affaires faisant l'objet d'un label ou d'une certification environnementale.

(3) Seguin Moreau & Co (données sociales) et DIAM Corchos (Données sociales et environnementales).

Crédits photos : OENEO



WE CARE
ABOUT
YOUR WINE

17 rue Augier
16100 Cognac
+33(0)5 48 17 25 29

www.oeneo.com



O E N E O

WE CARE ABOUT YOUR WINE